



Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/32-2001

ISBN 0-660-61679-3



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période s'étant terminée

le 31 mars 2001



Approuvé par



L'honorable Elinor Caplan
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

| | |
|--|----|
| Partie I : Message de la Ministre | 3 |
| Contexte opérationnel | 5 |
| Partie II : Rendement selon le résultat stratégique | 9 |
| Avantages sociaux et économiques optimaux tirés de la migration au Canada | 10 |
| Protection des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de se rétablir | 17 |
| Aide pour l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que pour leur intégration à la société canadienne | 22 |
| Gestion de l'accès au Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi | 27 |
| Orientation et gestion ministérielles efficaces | 33 |
| Informations sur le Ministère | 44 |
| Partie III : Rapport d'ensemble | 45 |
| Résultats des initiatives législatives et réglementaires | 45 |
| Stratégie de développement durable (1997-2000) | 46 |
| Partie IV : Rendement sur le plan financier | 51 |
| Aperçu du rendement sur le plan financier | 51 |
| Annexes | 57 |
| Annexe 1 : Graphiques | 57 |
| Annexe 2 : Organigramme de CIC | 58 |

Partie I :

Message de la Ministre

Je suis heureuse de présenter au Parlement, ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes, le *Rapport ministériel sur le rendement de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour 2000-2001*. Mes priorités pour le dernier exercice étaient au nombre de trois : premièrement, renouveler le fondement législatif de CIC, et m'assurer que nos engagements en matière de santé publique, de sécurité et de protection prédominent; deuxièmement, faire en sorte que les niveaux cibles d'immigration soient atteints; et enfin, améliorer le service que le Ministère offre à ses clients. Grâce aux vaillants efforts de mon ministère et de ses partenaires, chacun de ces buts a été atteint, et ce, malgré la pression exercée par l'augmentation et la complexité des activités indispensables.

Comme les efforts de CIC pour actualiser la *Loi sur l'immigration* et la *Loi sur la citoyenneté* n'ont pu aboutir avant la prorogation du Parlement à l'automne 2000, nous avons pu, entre-temps, passer en revue nos propositions législatives à la lumière des commentaires reçus pendant l'étude du projet de loi par le Parlement. Nous avons ainsi pu apporter plusieurs améliorations au projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui a été déposé en février et qui est maintenant passé en deuxième lecture au Sénat. Le projet de loi C-11 témoigne de notre engagement à moderniser le programme d'immigration du Canada en adoptant de nouvelles dispositions pour assurer la sécurité et la protection de la population, grâce à un processus décisionnel plus rapide et plus efficace, tout en préservant les principes fondamentaux d'équité et d'intégrité, qualités intrinsèques du programme. Ces changements sont essentiels pour attirer les immigrants qui peuvent le plus contribuer au bien-être socio-

économique du Canada, et pour réaffirmer notre volonté de réunir les familles le plus rapidement possible en offrant un refuge sûr à ceux et celles qui ont un réel besoin de protection. On prévoit actuellement présenter à nouveau le projet de loi sur la citoyenneté dès que possible.

Pendant que nous nous efforçons de renouveler les fondements de nos lois, le Ministère poursuivait ses activités de tous les jours à un rythme sans précédent. Comme l'immigration joue un rôle de plus en plus important dans la croissance de la population et du marché du travail au Canada, la sélection des immigrants qui obtiendront le statut de résident permanent revêt une importance grandissante. C'est pourquoi je suis heureuse de vous annoncer que l'an passé, le Ministère a admis au total 226 837 nouveaux immigrants au Canada, nombre légèrement supérieur à l'objectif établi. De plus, le Canada a accueilli 205 111 nouveaux citoyens en 2000-2001. Le fait d'atteindre ces objectifs pendant une période où le nombre de visiteurs, d'étudiants et de travailleurs venant au Canada pour une résidence temporaire atteignait des sommets inégalés souligne encore davantage la portée des réalisations.

De plus, CIC s'est efforcé de rendre le Canada plus attrayant pour les immigrants potentiels en améliorant son service à la clientèle. Le Ministère a lancé en ce domaine un large éventail d'initiatives et de projets pilotes visant à aider son personnel à mieux transiger avec les personnes qui souhaitent venir s'établir au Canada, de façon temporaire ou permanente. En se tournant vers une prestation de services axée sur le client, CIC peut aider le gouvernement à respecter son engagement au chapitre de l'amélioration des services en se rapprochant de l'atteinte de ses

propres buts, c'est-à-dire de faire en sorte que le Canada soit en mesure de choisir ses immigrants parmi les meilleurs et les plus brillants que le monde a à offrir tout en facilitant la réunion des familles et en protégeant les véritables réfugiés.

Même si ces réalisations sont remarquables, le Ministère doit encore relever des défis. L'énergie et les ressources investies pour réaliser la réforme législative, atteindre le niveau d'immigration fixé et améliorer le service à la clientèle ont nécessairement empêché le Ministère de se consacrer à d'autres projets, et ce, à un moment où la charge de travail et les attentes des clients sont très élevées. Tout en s'appuyant sur ces réalisations, CIC tente de trouver de nouvelles façons de relever les autres défis qui se présentent.

L'immigration contribue grandement à la croissance de la population et de la main-d'œuvre au Canada. De fait, on s'attend à ce que les immigrants soient la seule source de croissance de la main-d'œuvre d'ici 2011. Je me suis engagée à ce que les programmes d'immigration, de citoyenneté et de protection des réfugiés soient administrés de manière responsable et efficace, étant entendu que CIC joue un rôle important pour bâtir l'avenir du Canada. Nous trouverons des moyens – c'est notre devoir – d'attirer et de faciliter l'établissement de personnes qui apportent la prospérité et l'harmonie dans nos communautés, tout en faisant des efforts accrus pour protéger la société contre tout ce qui menace sa santé, sa sécurité, et sa protection.

Pour relever ces défis, il nous faudra faire preuve d'ingéniosité, d'innovation et d'un engagement constant. C'est ainsi que nous permettrons à CIC de gérer plus efficacement les risques que représente le contexte international bouillonnant et de tirer parti des avantages considérables qu'apporte l'immigration au Canada et aux Canadiens. Les réalisations de l'exercice 2000-2001 constituent la pierre angulaire d'un programme d'immigration solide et dynamique qui prendra de plus en plus d'importance dans la formation du tissu de la société canadienne sur les plans économique, social et culturel dans les années à venir.

Contexte opérationnel

L'objectif principal de CIC est de faire en sorte que le mouvement des personnes qui entrent au Canada et l'appartenance à la société canadienne soient favorables aux intérêts socio-économiques de notre pays, tout en assurant la santé et la sécurité de sa population. Le Ministère doit gérer les politiques et les programmes de citoyenneté et d'immigration de manière à tenir compte des capacités et des besoins internes du Canada ainsi que de ses responsabilités et de ses engagements internationaux. Les priorités, les initiatives et les activités ministérielles du dernier exercice, qui sont décrites dans le présent rapport, sont nées de notre obligation d'atteindre cet objectif malgré l'effervescence des contextes international et national.

La croissance démographique mondiale, la mondialisation et l'évolution politique, économique, sociale et environnementale sont les manifestations et les tendances sous-jacentes qui influent sur les programmes de CIC. Le transnationalisme, les disparités économiques croissantes au sein des nations et entre elles et, enfin, le pouvoir de transformation que représente la technologie de pointe modifient rapidement la façon dont les gens parcourent la planète et exercent une influence sur ceux qui choisissent d'immigrer, à titre provisoire ou permanent. Ces faits nouveaux ont fait de l'immigration une question qui gagne en importance dans de nombreux pays du monde qui, de plus en plus, se font concurrence pour attirer les immigrants les plus susceptibles d'apporter une contribution à l'économie fondée sur le savoir. Ces faits nouveaux ont accru l'attention accordée aux responsabilités humanitaires et la volonté de protéger la souveraineté de toutes les nations contre les trafiquants d'immigrants clandestins, les criminels de guerre et les criminels internationaux de toute espèce. L'importance de plus en plus grande que revêt l'immigration sur la scène internationale s'est traduite par un approfondissement des relations et un renouvellement du dialogue avec d'autres nations qui s'inspirent du Canada dans le domaine de la gestion des mouvements

migratoires mixtes au moment d'établir leurs propres politiques.

L'effervescence qui règne sur la scène internationale représente un défi pour CIC, mais elle lui offre également d'immenses possibilités. En tant que société multiculturelle reconnue pour son respect de la diversité, le Canada est bien placé pour attirer les immigrants potentiels les meilleurs et les plus brillants. L'avantage stratégique que CIC détient à cet égard vient de son expérience dans la gestion d'un programme d'immigration équilibré et l'accueil des nouveaux arrivants dans notre société. La réputation et l'expérience du Canada comme chef de file des initiatives humanitaires, de même que la qualité de vie qu'offre notre pays, en font une destination de choix. Néanmoins, le maintien d'un avantage stratégique dans un monde en constant changement peut grever les ressources. CIC doit trouver une façon d'établir un juste équilibre entre les besoins liés au programme et aux services et le maintien de l'intégrité de son programme d'activités sans épuiser les ressources disponibles.

CIC a réussi à faire face aux événements internationaux tout en continuant de jouer son rôle au nom de tous les Canadiens, y compris ceux qui sont le plus directement touchés par ce contexte agité : les personnes apparentées que parrainent des citoyens ou des résidents permanents du Canada, des personnes choisies en raison de leur capacité de contribuer au bien-être économique du pays en participant à la nouvelle économie du savoir, et enfin, celles qui fuient leur patrie et ont besoin de protection. CIC s'est également employé à protéger le Canada contre les personnes qui représentent une menace pour la santé et la sécurité de sa population. Il s'agit d'une mission difficile compte tenu de la complexité toujours plus grande du contexte et de la hausse marquée de la demande de services.

Au pays, il faut adapter les programmes d'immigration et de citoyenneté à une conjoncture socio-économique complexe qui évolue constamment. Nos programmes doivent également appuyer de façon dynamique le programme d'action plus large défini dans le

discours du Trône¹ afin de créer une économie florissante au moyen d'une main-d'œuvre qualifiée, de rendre la société plus inclusive, d'améliorer la santé et la qualité des soins, d'assurer la qualité de notre environnement, de renforcer les collectivités et d'élargir le rôle du Canada dans le monde de même que notre façon commune de voir la citoyenneté. Les priorités gouvernementales, notamment le respect de nos objectifs budgétaires, l'accent mis sur l'élaboration de politiques horizontales, l'Entente-cadre sur l'union sociale², ainsi que le resserrement des relations avec les provinces, les organismes de bénévoles et les Canadiens, revêtent également une importance dans la gestion de nos cadres stratégiques et opérationnels.

Dans la partie II du présent rapport, on présente les efforts précis déployés par CIC pour obtenir les quatre résultats stratégiques auxquels il aspire : maximiser les avantages économiques et sociaux des migrations internationales; maintenir la tradition humanitaire du Canada en assurant la protection des réfugiés; favoriser l'intégration des nouveaux arrivants; et gérer l'accès au Canada. Pour relever ces défis, il faut aussi lancer des initiatives qui mettent à contribution l'ensemble des secteurs d'activité de CIC³, dont des efforts ministériels ou interministériels et des améliorations aux infrastructures sous-jacentes et aux services ministériels qui orientent et favorisent la réalisation des buts du Ministère. On présente ces initiatives dans la partie consacrée à l'orientation et à la gestion ministérielles.

Ressources utilisées

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Dépenses prévues | 879 173 000 \$ |
| <i>Total des autorisations</i> | <i>949 717 986 \$</i> |
| Dépenses réelles 2000-2001 | 903 618 435 \$ |

Explication des écarts – Le total des autorisations a dépassé de 70,5 millions de dollars les dépenses prévues en raison d'un financement supplémentaire de 42,9 millions de dollars attribué à la réforme législative; un report du budget de fonctionnement de 1999-2000 de 13,9 millions de dollars; 9,1 millions de dollars pour les conventions collectives et 3,4 millions de dollars pour le Programme fédéral de santé intérimaire.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 46,1 millions de dollars au total des autorisations parce qu'elles ont été inférieures de 14,4 millions de dollars pour l'initiative liée au Kosovo, de 7,9 millions de dollars pour les clandestins de la mer, de 5,3 millions de dollars pour les contributions d'établissement, de 1,6 million de dollars en capital non utilisé et d'autres ressources opérationnelles inutilisées, ce qui a augmenté le report du budget de fonctionnement pour 2001-2002. Les fonds fournis à CIC pour le Kosovo et les clandestins de la mer devaient servir uniquement à ces fins. Les sommes inutilisées n'ont pu être réaffectées aux autres initiatives du Ministère.

1 Pour obtenir plus de renseignements sur le discours du Trône, voir http://www.pco.bcp.gc.ca/sft-ddt/doc/index_f.html

2 Pour obtenir un exemplaire de l'Entente-cadre sur l'union sociale, voir http://www.scics.gc.ca/cinfo99/80003701_f.html

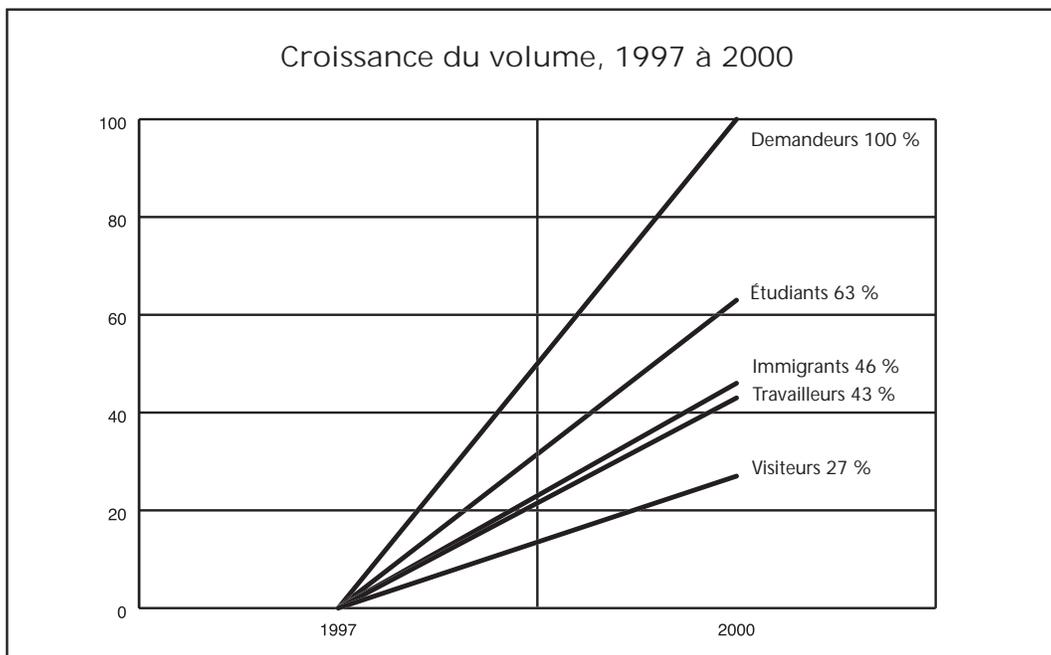
3 Les quatre grands domaines d'activité de CIC sont les suivants : maximiser les avantages économiques et sociaux des migrations internationales, maintenir la tradition humanitaire du Canada, favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et gérer l'accès au Canada.

Résultats

Le tableau suivant montre les principaux résultats de CIC au cours de l'année écoulée.

| Programme | Volumes |
|------------------------------------|-----------|
| Arrivées d'immigrants | 226 837 |
| Demandes d'immigration | 479 300 |
| Documents de résidents temporaires | 457 141 |
| Demandes de résidence temporaire | 1 102 072 |
| Demande du statut de réfugié | 37 797 |
| Interceptions à l'étranger | 6 271 |
| Renvois | 8 636 |
| Deuxièmes contrôles ⁴ | 2 130 730 |
| Octrois de la citoyenneté | 205 111 |

Le graphique ci-dessous indique la croissance du volume d'immigrants, de demandeurs du statut de réfugié et des non-immigrants, y compris les étudiants, les travailleurs et les visiteurs de 1997 à 2000.



4 Tous les chiffres s'appliquent à l'année civile 2000, sauf pour les deuxièmes contrôles, qui couvrent l'exercice financier 2000-2001.

Partie II : Rendement selon le résultat stratégique

| Résultats stratégiques | | |
|--|--|-----------------------------------|
| Pour assurer | Manifestation | Réalisation signalée à la page... |
| Des avantages sociaux et économiques optimaux tirés de la migration au Canada | • Atteinte des niveaux d'immigration prévus | 12 |
| | • Réunion des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens | 13 |
| | • Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien | 14 |
| | • Sélection de gens d'affaires comprenant des investisseurs | 14 |
| | • Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services | 15 |
| | • Admission au Canada de travailleurs temporaires dont les compétences professionnelles en demande sur le marché du travail national comblent des lacunes et sont transférées aux travailleurs canadiens | 16 |
| La protection des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de se rétablir | • Atteinte des objectifs à l'égard des réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par des groupes privés | 18 |
| | • Programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté | 18 |
| | • Établissement d'ententes de travail efficaces entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC | 20 |
| | • Influence accrue du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés | 21 |
| Une aide pour l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que pour leur intégration à la société canadienne | • Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne | 24 |
| | • Promotion de la reddition de comptes pour améliorer la prestation des programmes d'établissement | 25 |
| | • Pleine participation à la société canadienne des résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté | 25 |
| | • Promotion et compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration | 26 |
| La gestion de l'accès au Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi | • Activités du Ministère qui contribuent à la protection de la société canadienne | 28 |
| | • Interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus | 30 |
| | • Rapports sur les contrevenants à la <i>Loi sur l'immigration</i> et, au besoin, détention | 30 |
| | • Renvoi des personnes qui n'ont pas le droit légal de demeurer au Canada, surtout de celles qui constituent une menace pour la société canadienne | 31 |

Avantages sociaux et économiques optimaux tirés de la migration au Canada

CIC cherche à maximiser les avantages économiques et sociaux de la migration au Canada par les moyens suivants : établissement et atteinte des objectifs annuels d'immigration; réunion des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens; sélection de gens d'affaires comprenant des investisseurs; sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien; admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services; admission au Canada de travailleurs temporaires dont les compétences professionnelles en demande sur le marché du travail national comblent des lacunes et sont transférées aux travailleurs canadiens.

La sélection et l'admission des nouveaux arrivants profitent tant à l'économie qu'à la société canadiennes. Les immigrants sont choisis pour la résidence permanente dans les catégories « gens d'affaires », « famille » et « réfugiés », tandis que d'autres personnes sont admises comme visiteur, comme étudiant ou comme travailleur temporaire. CIC établit un équilibre entre les composantes de ces programmes afin de répondre à tous les besoins. Les personnes admises à titre temporaire et les immigrants choisis dans la catégorie « gens d'affaires » contribuent à l'économie canadienne, tandis que d'autres sont choisis dans le cadre du programme de réunion des familles ou de la tradition humanitaire du Canada qui consiste à protéger les réfugiés. Les autres secteurs d'activité de CIC contribuent eux aussi à ce résultat stratégique grâce aux efforts qu'ils déploient pour faire en sorte que seules les personnes choisies ou légalement admises peuvent entrer ou demeurer au Canada, ainsi que pour faciliter l'intégration des personnes choisies pour la résidence permanente.

Les immigrants dans la catégorie des gens d'affaires sont choisis pour les connaissances, les compétences et les investissements qu'ils pourront peut-être apporter à l'économie

canadienne. On espère que leur présence rendra le Canada plus prospère. Les recherches confirment que les demandeurs principaux dans la catégorie des travailleurs qualifiés exercent un emploi bien payé et font peu appel à l'assurance-emploi et au bien-être social comparativement à d'autres cohortes de contribuables immigrants et de membres de la population active canadienne⁵. CIC sélectionne des immigrants dans cette catégorie et admet des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires afin de maximiser les avantages économiques de la migration pour le Canada.

Toutefois, la politique sur l'immigration ne vise pas uniquement l'obtention d'avantages économiques. Les familles forment le cœur de nos collectivités, et les politiques sur l'immigration du Canada ont pour but de réunir les familles dans la mesure du possible. Même si les recherches indiquent que les immigrants de la catégorie de la famille ne connaissent pas, dès leur arrivée, autant de succès sur le marché du travail que ceux de la catégorie des gens d'affaires, avec le temps, leur revenu se rapproche de la moyenne canadienne. La réunion des familles contribue également à la stabilité sociale et prouve le respect du Canada pour la valeur fondamentale de la famille, qui constitue une composante de base de notre vie sociale et culturelle.

Même si les réfugiés doivent relever les défis les plus difficiles pour s'adapter au marché du travail canadien, CIC s'assure que notre pays respecte ses obligations internationales envers ces personnes et suit la tradition humanitaire du Canada en aidant les réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de protection à se rétablir à l'intérieur de ses frontières. Malgré les problèmes auxquels ils doivent faire face, y compris la séparation d'avec les membres de leur famille, les réfugiés réussissent, avec le temps, à atteindre le niveau de revenu canadien moyen.

Ces deux catégories d'immigrants permettent d'approfondir et d'enrichir les traditions et le patrimoine sociaux et culturels du Canada et contribuent à notre épanouissement en tant que pays.

5 Pour plus de renseignements, voir http://www.cic.gc.ca/cicexplore/french/org/bsd/bss/research_recherche/rs3aiii.htm

| Manifestation | Mesures |
|--|---|
| Atteinte des niveaux d'immigration prévus | <input checked="" type="checkbox"/> Présentation au Parlement du plan d'immigration pour l'année 2001 <input checked="" type="checkbox"/> Atteinte des niveaux d'immigration prévus de 200 000 à 225 000 nouveaux arrivants au Canada pour 2000 |
| Réunion des familles d'immigrants parrainées par des Canadiens | <input type="checkbox"/> Simplification du processus d'immigration pour la demande du conjoint <input type="checkbox"/> Introduction de dispositions dans le règlement à la future Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés pour inclure les conjoints de fait (de même sexe ou de sexe opposé) <input type="checkbox"/> Introduction de dispositions dans la future Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés pour réduire l'âge des répondants et accroître l'âge des personnes à charge <input type="checkbox"/> Introduction de dispositions dans la nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada afin de traiter de la même façon les enfants adoptés et les enfants biologiques des citoyens canadiens |
| Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien | <input type="checkbox"/> Élaboration d'un nouveau modèle pour la sélection des immigrants de la catégorie des gens d'affaires |
| Sélection de gens d'affaires comprenant des investisseurs | |
| Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services | |
| Admission au Canada de travailleurs temporaires dont les compétences professionnelles en demande sur le marché du travail national comblent des lacunes et sont transférées aux travailleurs canadiens | <input type="checkbox"/> Lancement de la première phase du nouveau Programme d'admission des travailleurs étrangers temporaires |

Ressources utilisées

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Dépenses prévues | 130 206 000 \$ |
| <i>Total des autorisations</i> | <i>160 767 000 \$</i> |
| Dépenses réelles 2000-2001 | 158 119 421 \$ |

Explication des écarts – Le total des autorisations excédait de 30,6 millions de dollars la somme des dépenses prévues, principalement en raison des postes législatifs (17,9 millions de dollars) pour le remboursement de droits exigés pour l'établissement qui ont été versés les années précédentes; les coûts accrus des régimes d'avantages sociaux des employés et les ressources supplémentaires de 12,7 millions de dollars pour la réforme législative.

Des ressources totalisant 2,7 millions de dollars sont demeurées inutilisées et contribueront à augmenter le report du budget de fonctionnement à l'exercice 2001-2002.

Atteinte des niveaux
d'immigration prévus

Chaque année, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration dépose au Parlement un rapport qui énonce le nombre d'immigrants admis l'année précédente et établit le niveau d'immigration prévu pour l'année à venir. C'est par l'atteinte de ces niveaux d'immigration que l'on mesure l'engagement de CIC à maximiser les avantages économiques et sociaux de l'immigration au Canada.

Le 8 février 2001, la ministre a déposé le plan d'immigration pour 2001 et 2002 à la Chambre des communes. La ministre a aussi décrit, dans le rapport, une nouvelle méthode de détermination des niveaux cibles appelée processus de planification pluriannuelle (PPP)⁶. Dans le cadre de son engagement à recourir à l'immigration pour investir dans le développement social et économique du Canada, le gouvernement a établi un plan à long terme pour porter le niveau d'immigration à environ 1 p. 100 de la population totale et atteindre ce niveau de façon mesurée et responsable. Nombre de facteurs doivent être pris en considération lorsqu'on planifie des niveaux d'immigration : l'évolution constante des contextes national et international, les capacités opérationnelles, les conséquences des modifications législatives et stratégiques, ainsi que la capacité des provinces, des territoires et des municipalités d'absorber et d'intégrer des nouveaux immigrants. En vue d'atteindre l'objectif à long terme qui est d'accroître graduellement les niveaux d'immigration tout en tenant compte de la difficulté d'établir les niveaux d'immigration annuels, CIC procède à une nouvelle façon de planifier grâce au PPP.

Le PPP permettra à CIC de signaler les orientations à venir du programme d'immigration tout en conservant la souplesse nécessaire pour réagir aux tendances et aux défis mondiaux et nationaux. Le processus tient compte du fait que le Ministère ne contrôle pas entièrement l'environnement externe dans lequel le programme d'activités fonctionne, mais il engage CIC à superviser cet environnement et à y réagir adéquatement. Il permet également au Ministère d'évaluer le résultat de ses programmes sur une certaine période et de les adapter, au besoin, afin de maximiser les avantages économiques et sociaux de l'immigration pour le Canada, puisque les résultats que permettent d'obtenir les changements apportés aux politiques et aux programmes prennent du temps à se manifester.

En 2000, 226 837 personnes⁷ ont immigré au Canada, soit 1 p. 100 de plus que la limite supérieure prévue. En plus du financement supplémentaire temporaire versé sur deux ans, certaines mesures ont contribué à ces résultats, notamment la réaffectation de ressources provenant d'autres secteurs du Ministère aux fonctions de traitement, le redéploiement d'équipes de traitement spécialisées dans des missions à l'étranger, la simplification de la prise de décisions et l'attribution de la priorité à la sélection des immigrants plutôt qu'aux autres activités.

6 Pour plus de renseignements sur le processus de planification pluriannuelle, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/plan01.html>

7 Dont quelque 32 500 immigrants à destination du Québec, ce qui représente 11 p. 100 de plus qu'en 1999. Cela correspond bien à l'objectif révisé qui était de faire passer de 30 900 à 33 400 le nombre d'immigrants admis que prévoyait le plan d'immigration du Québec, et montre bien que cette province a rempli ses responsabilités en matière de planification et de sélection en vertu de l'Accord Canada-Québec.

Admission d'immigrants en 2000

| Immigrants | Plan 2000 (annoncé le 1 ^{er} novembre 1999) | Chiffres réels |
|---|---|----------------|
| Travailleurs qualifiés | 100 500–113 300 | 118 307 |
| Gens d'affaires | 15 000–16 000 | 13 645 |
| Candidats d'une province ou d'un territoire | 1 400 | 1 249 |
| Total – composante économique | 116 900–130 700 | 133 201 |
| Conjoints, fiancés et enfants | 42 000–45 000 | 42 702 |
| Parents et grands-parents | 15 000–16 000 | 17 724 |
| Total – catégorie de la famille | 57 000–61 000 | 60 426 |
| Autre ⁸ | 4 000 | 3 244 |
| Total des immigrants | 177 900–195 700 | 196 871 |
| Réfugiés | Plan 2000 (annoncé le 1 ^{er} novembre 1999) | Chiffres réels |
| Pris en charge par le gouvernement | 7 300 | 7 367 |
| Parrainés par le secteur privé | 2 800–4 000 | 2 905 |
| Réfugiés reconnus comme tels au Canada | 10 000–15 000 | 12 955 |
| Personnes à charge à l'étranger | 2 000–3 000 | 3 481 |
| Total – réfugiés | 22 100–29 300 | 26 708 |
| Total – immigrants et réfugiés | 200 000–225 000 | 226 837 |

Réunion des familles d'immigrants parrainées par des Canadiens

La réunion des familles d'immigrants, réalisée grâce au parrainage des membres par des citoyens canadiens et des résidents permanents, est essentielle pour tirer profit des avantages sociaux de l'immigration au Canada. Pour les nouveaux arrivants, en particulier, la détresse provoquée par la séparation de leur famille rend l'intégration plus difficile, ce qui crée des pressions supplémentaires sur les programmes d'établissement de CIC⁹. CIC veille à ce que les familles soient réunies le plus rapidement et le plus efficacement possible.

En 2000, CIC a permis à 60 426 membres de familles de retrouver leur répondant au Canada. Comme dans toutes les catégories d'immigrants, l'atteinte de cette cible a été possible grâce à des mesures opérationnelles précises, notamment l'affectation d'importantes ressources à cette fonction.

De nouvelles mesures pour faciliter la réunion des familles sont inscrites dans le projet de loi C-11, la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés¹⁰. Le Ministère prouve son engagement à moderniser les avantages offerts aux familles en proposant des modifications à la définition de « famille » qui tiennent compte des mesures législatives du gouvernement à cet égard. Le règlement d'application proposé pour le projet de loi C-11 ferait passer l'âge des personnes à charge de moins de 19 ans à moins de 22 ans et comprendrait des dispositions pour reconnaître les conjoints de fait¹¹ comme membres de la catégorie de la famille. Il permettrait aux époux et aux conjoints de fait de Canadiens qui respectent certaines exigences de demander la résidence permanente à partir du Canada, et il permettrait aussi aux époux, aux conjoints de fait et aux personnes à charge parrainées d'immigrer malgré certains problèmes de santé qui supposent le recours aux services de santé ou aux services sociaux.

⁸ Comprend les aides familiales et les catégories spéciales.

⁹ Pour plus de renseignements sur les programmes d'établissement et d'intégration de CIC, voir p. 22.

¹⁰ Pour plus de renseignements sur le projet de loi C-11, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/politique/loi-imm.html>

¹¹ Conjoints de même sexe et conjoints de sexe opposé.

Reddition de comptes améliorée

En 2000–2001, CIC a continué à prendre des mesures pour que les parrains assument leurs responsabilités en collaborant à ce chapitre avec les provinces et les territoires. En Ontario et en Colombie-Britannique, cette coopération s'est traduite par l'élaboration de nouvelles procédures qui permettront de trouver les répondants en défaut, de les inciter à respecter de nouveau leurs obligations ou de récupérer auprès d'eux les montants versés en prestations d'aide sociale aux parents parrainés. Même si la grande majorité des répondants remplissent effectivement leurs obligations, cette collaboration avec les provinces et les territoires permettra de réduire les coûts potentiels du non-respect des obligations pour les contribuables canadiens. De plus, ce travail intergouvernemental concernant les répondants en défaut et le recouvrement envoie un message clair sur le sérieux de l'engagement qu'une personne prend lorsqu'elle en parraine une autre.

Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien

La sélection d'immigrants qui répondent aux besoins du marché du travail canadien constitue un élément essentiel de la stratégie de CIC pour maximiser les avantages économiques de l'immigration au Canada. Le Canada veut attirer des personnes qualifiées, scolarisées, ayant du talent et de l'ambition, et prêtes à contribuer à la prospérité du Canada. Les recherches ministérielles révèlent que les revenus d'emploi des travailleurs qualifiés excèdent les revenus moyens des Canadiens dès trois à quatre ans après leur arrivée, et que leur recours à l'assurance-emploi à partir de leur arrivée au Canada se situe sous la moyenne canadienne¹². En 2000, CIC a admis 118 307 travailleurs qualifiés immigrants, dont leurs dépendants. Des travailleurs triés sur le volet ont aidé les entreprises canadiennes à accroître leur productivité et à améliorer leur compétitivité sur le marché mondial.

Nous avons réussi à attirer et à retenir chez nous un plus grand nombre d'immigrants très compétents et capables de s'adapter, et cela permettra de rehausser la prospérité du Canada. Comme la structure du marché du travail national a changé, nous travaillons à la conception d'un nouveau modèle de sélection des travailleurs qualifiés. Il vise à faciliter l'entrée des travailleurs qui sont les plus susceptibles de s'intégrer rapidement au marché du travail grâce à leurs compétences et à leur expérience. La recherche indique que les immigrants qui arrivent au Canada avec une éducation postsecondaire réussissent mieux que les immigrants moins scolarisés¹³. De même, ceux qui sont arrivés au Canada avec une bonne connaissance de l'anglais avaient le plus souvent des revenus d'emploi supérieurs et recouraient moins souvent aux prestations d'assurance-emploi ou de bien-être social que les immigrants qui parlaient une autre langue. Ce modèle, qui met l'accent sur les compétences non précisément liées à une profession (p. ex., niveau de scolarité, compétence linguistique et expérience de travail), sera intégré au règlement d'application du projet de loi C-11.

Sélection de gens d'affaires comprenant des investisseurs

D'autres avantages économiques de la migration au Canada sont obtenus par la sélection de gens d'affaires, qu'il s'agisse d'entrepreneurs, d'investisseurs ou de travailleurs indépendants. Chacun des programmes de sélection est conçu pour faciliter le choix de personnes ayant un sens aigu des affaires, de l'expérience et les fonds nécessaires pour investir dans les entreprises canadiennes existantes ou pour établir leurs propres entreprises.

Après des consultations avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants clés, CIC a proposé de nouvelles définitions réglemen-

12 Voir note 5.

13 De tous les immigrants détenant un diplôme universitaire admis entre 1980 et 1994 et qui ont rempli une déclaration de revenu en 1995, plus de 70 p. 100 ont signalé des revenus d'emploi, dont la moyenne était de 30 847 \$; 12,9 p. 100 ont signalé recevoir des prestations d'assurance-emploi, et seulement 7,9 p. 100 ont dit recevoir des prestations d'aide sociale.

taires pour son programme d'immigration des gens d'affaires¹⁴. Ces nouvelles mesures, qui seront mises en œuvre aux termes du règlement d'application de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés proposée, permettront d'effectuer des évaluations d'une façon plus simple et plus objective et rendront le processus de sélection plus uniforme. De plus, les propositions de CIC permettront la mise en place d'un système plus objectif de contrôle du rendement des immigrants entrepreneurs au Canada.

Les nouveaux arrivants présentent aussi des avantages sociaux et culturels pour la société canadienne, et le programme d'immigration des travailleurs autonomes a été créé en reconnaissance de ces contributions potentielles. Toutefois, afin d'éliminer les chevauchements avec d'autres catégories d'immigrants, nous modifions actuellement le programme afin qu'il ne vise que les cultivateurs et d'autres personnes capables d'apporter une contribution importante à la vie artistique et culturelle du Canada.

Les provinces participant au Programme d'immigration des investisseurs (PII), soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard, ont unanimement appuyé l'initiative prise par CIC pour en améliorer la prestation. Le Ministère a décidé de verser et d'administrer une commission de 7 p. 100 en leur nom aux institutions financières désignées¹⁵. Ces établissements, à leur tour, utiliseront les commissions pour faire connaître le PII aux immigrants potentiels et pour promouvoir d'attrayants montages financiers.

Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services

Chaque année, un nombre grandissant de visiteurs et d'étudiants étrangers viennent au Canada. En facilitant leur admission, on contribue à l'économie canadienne puisque leur présence stimule la demande en biens et en services. Les étudiants étrangers contribuent également à la santé et à la stabilité du secteur de l'éducation postsecondaire.

En 2000, 63 618 personnes ont été autorisées à fréquenter les établissements d'enseignement du Canada en tant qu'étudiants étrangers à tous les niveaux, ce qui représente une hausse de 21,2 p. 100 par rapport à l'année précédente. Ainsi, le nombre total d'étudiants étrangers au Canada le 1^{er} décembre 2000 avait augmenté de 20,2 p. 100 comparative-ment à la même date en 1999 pour s'élever à 110 497, parce qu'il y a eu plus d'arrivants que de personnes qui sont retournées chez elles ou qui ont changé de statut. Le nombre de permis de séjour pour étudiants, y compris les prolongations accordées en 2000, était de 120 109, une augmentation de 14,6 p. 100 par rapport à 1999¹⁶.

Dans le cadre de ses efforts pour améliorer continuellement le service offert, CIC, en consultation avec Développement des ressources humaines Canada et des représentants des établissements d'enseignement postsecondaires, a étudié les répercussions qu'aurait sur le marché du travail le fait de permettre aux étudiants étrangers qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire de travailler pendant leurs études. Des politiques fondées sur les résultats de cette étude

14 Les nouvelles définitions visent à régler les problèmes soulevés dans le *Rapport du Vérificateur général 2000* par l'adoption de critères de sélection non ambigus et objectifs pour les investisseurs et les entrepreneurs. Des critères de rendement clairs et vérifiables ont également été rédigés afin de faciliter l'administration des critères à respecter après l'octroi du droit à l'établissement et d'améliorer leur efficacité.

15 Pour plus de renseignements sur les accords fédéraux-provinciaux, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/politique/fedprov.html>

16 Remarque : ces données sur le nombre de personnes sont pertinentes lorsqu'on prend en considération les répercussions sur les établissements d'enseignement, tandis que les données sur le nombre de documents délivrés sont pertinentes lorsqu'on examine la charge de travail de CIC. Les personnes auxquelles on fait référence sont celles dont l'objectif principal est d'étudier au Canada et cela ne comprend pas les personnes qui viennent, par exemple, à titre de travailleurs étrangers, mais qui choisissent d'étudier à temps partiel et qui, par conséquent, détiennent aussi un permis de séjour pour étudiants.

sont actuellement en cours d'élaboration. On s'attend à ce qu'elles deviennent partie intégrante des lignes directrices opérationnelles élaborées pour appuyer le projet de loi C-11.

De plus, en 2000, CIC a délivré 723 149 visas de visiteur à l'étranger, une augmentation de 8,8 p. 100 par rapport à 1999. Les dépenses des touristes étrangers au Canada, y compris les visiteurs provenant de pays dispensés du visa atteignent les 16,2 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 5,9 p. 100 par rapport à l'année précédente¹⁷.

Admission au Canada de travailleurs temporaires dont les compétences professionnelles en demande sur le marché du travail national comblent des lacunes et sont transférées aux travailleurs canadiens

L'admission de travailleurs temporaires permet de combler rapidement et efficacement des lacunes dans le marché du travail national et permet de donner aux travailleurs canadiens des connaissances sur les nouvelles façons de faire des affaires.

En 2000, 91 311 personnes ont obtenu une autorisation d'emploi pour la première fois ou l'autorisation de revenir à titre de travailleur saisonnier. Cela représente une augmentation de 8,3 p. 100 par rapport à 1999. Par conséquent, le nombre total de travailleurs étrangers qui se trouvaient au Canada le 1^{er} décembre 2000 s'est élevé à 88 962 (une hausse de 10,2 p. 100 par rapport au 1^{er} décembre 1999) parce que le nombre d'arrivants a dépassé le nombre de personnes qui sont retournées chez elles ou qui ont changé de statut. Le nombre d'autorisations d'emploi et de prolongations accordées en 2000 a augmenté de 7,4 p. 100 par rapport à l'année précédente pour atteindre 200 418¹⁸.

Pour améliorer la productivité et la compétitivité du Canada au sein de l'économie mondiale, il nous faut les compétences et l'expérience des travailleurs étrangers temporaires. Les travailleurs hautement qualifiés apportent des avantages économiques sur le marché du travail canadien puisqu'ils comblent des lacunes urgentes, permettent à nos travailleurs d'acquérir des connaissances d'autres pays et d'autres entreprises, resserrent les liens avec les entreprises internationales et contribuent à l'économie canadienne en tant que consommateurs et contribuables.

Le nouveau règlement lié au Programme d'admission des travailleurs étrangers temporaires au Canada¹⁹ est en cours d'élaboration et fait partie de l'ensemble des mesures législatives entourant le projet de loi C-11. Il fournira le fondement juridique nécessaire pour la mise en œuvre du nouveau programme. En attendant, nous avons apporté au système de technologie de l'information des améliorations qui facilitent l'exécution du Programme en permettant la transmission électronique des validations d'offre d'emploi de Développement des ressources humaines Canada à tous les points de service de CIC, y compris les missions à l'étranger. De plus, des ententes ont été conclues ou sont sur le point de l'être avec divers secteurs industriels qui font face à une pénurie exceptionnelle de main-d'œuvre, y compris l'industrie de la mode au Manitoba, celle des constructeurs de maison dans la région du grand Toronto et certaines composantes du secteur de la technologie de l'information dans tout le Canada.

17 Voir *Indicateurs nationaux du tourisme : premier trimestre 2001*, accessible à <http://www.statcan.ca>

18 Remarque : les données sur le nombre de personnes sont pertinentes lorsqu'on se penche sur les répercussions du programme d'admission des travailleurs étrangers temporaires sur le marché du travail, tandis que les données sur le nombre de documents délivrés sont pertinentes lorsqu'on étudie la charge de travail de CIC. Les personnes visées sont celles dont l'objectif principal est de travailler au Canada. On ne compte pas les personnes qui, par exemple, arrivent comme revendicateurs du statut de réfugié et qui obtiennent aussi une autorisation d'emploi, même si elles ont, elles aussi, des répercussions sur le marché du travail.

19 Pour plus de renseignements sur le Programme d'admission des travailleurs étrangers temporaires, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/visiteur/index.html>

Protection des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de se rétablir

Pour les réfugiés à l'étranger, on obtient le résultat stratégique escompté en atteignant les objectifs au chapitre des réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par des groupes privés, ainsi qu'en offrant un programme de rétablissement des réfugiés

efficace et adapté. Le Ministère cherche également à garantir des ententes de travail permanentes et efficaces avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) dans l'intérêt des revendicateurs au Canada à qui la CISR a accordé le statut de réfugié. Ces deux éléments du programme sont renforcés par l'influence du Canada sur les initiatives internationales de protection des réfugiés.

| Manifestation | Mesures |
|--|--|
| Atteinte des objectifs à l'égard des réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par des groupes privés | <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Atteinte des objectifs relatifs aux réfugiés pris en charge par le gouvernement <input checked="" type="checkbox"/> Atteinte des objectifs relatifs aux réfugiés parrainés par des groupes privés |
| Programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté | <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Mise à l'essai et évaluation du modèle de rétablissement des réfugiés <input checked="" type="checkbox"/> Critères plus souples pour la sélection des réfugiés selon leur besoin de protection et d'établissement à long terme <input checked="" type="checkbox"/> Traitement plus rapide des demandes de personnes ayant un urgent besoin de protection <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelles procédures pour permettre le traitement simultané du dossier des membres d'une même famille <input type="checkbox"/> Partenariats avec les ONG au Canada et à l'étranger pour trouver, identifier et rétablir des réfugiés ayant un urgent besoin de protection <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre d'un site Web pour mettre en commun des renseignements avec tous les partenaires |
| Établissement d'ententes de travail efficaces entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC | <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élaboration d'un cadre opérationnel pour la mise en œuvre des mesures législatives proposées et des changements législatifs au système de traitement des cas de réfugié au Canada <input checked="" type="checkbox"/> Examen des processus opérationnels actuels du système de première ligne pour la détermination du statut de réfugié, commençant lorsque la personne revendique le statut de réfugié et se terminant lorsque la demande est déferée à la CISR <input type="checkbox"/> Contrôle de l'efficacité du nouveau règlement concernant la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièce d'identité et autres initiatives connexes |
| Influence accrue du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés | |

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Dépenses prévues | 161 714 000 \$ |
| <i>Total des autorisations</i> | <i>145 377 000 \$</i> |
| Dépenses réelles 2000–2001 | 125 923 810 \$ |

Explication des écarts – Le total des autorisations était de 16,3 millions de dollars inférieur aux dépenses prévues, ce qui est principalement attribuable au report des ressources destinées à aider le Kosovo à l'exercice 2001-2002.

Des ressources totalisant 19,5 millions de dollars sont restées inutilisées principalement parce que les besoins du Kosovo se sont révélés moins importants que prévu. Les fonds fournis à CIC pour le Kosovo et les clandestins de la mer devaient servir uniquement à ces fins. Les sommes inutilisées n'ont pu être réaffectées aux autres initiatives de CIC.

Résultats atteints

Atteinte des objectifs à l'égard des réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par des groupes privés

Chaque année, CIC établit des objectifs quant au nombre de réfugiés à l'étranger qui seront réétablis au Canada, y compris des réfugiés pris en charge par le gouvernement et d'autres qui sont parrainés par des groupes privés. En 2000, CIC a atteint ses objectifs relatifs aux réfugiés pris en charge par le gouvernement en accordant le droit d'établissement à 7 367 personnes. Mentionnons en outre que, pour la première fois depuis 1996, le Canada a réalisé son objectif en ce qui concerne le nombre de réfugiés parrainés par des groupes privés, puisque 2 905 d'entre eux se sont réétablis au Canada.

Programme de réétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté

Admettre au Canada le nombre cible de réfugiés et leur accorder le droit d'établissement est une réalisation importante, et un élément essentiel à l'atteinte de l'objectif de CIC concernant la protection des réfugiés ici et à l'étranger. Le Ministère cherche égale-

ment à offrir un programme de réétablissement efficace et adapté qui permet de s'assurer que les personnes à qui on offre le réétablissement sont celles qui ont le plus besoin de protection. En outre, CIC s'efforce de garantir que la protection est offerte rapidement et efficacement et que les réfugiés sélectionnés reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour s'intégrer à la société canadienne le plus efficacement possible. Les réfugiés pris en charge par le gouvernement qui s'établissent au Québec peuvent bénéficier de services comparables grâce aux ressources qui ont été mises de côté à leur intention en vertu de l'Accord Canada-Québec de façon à respecter la *Loi sur l'immigration*.

Le dépôt du projet de loi C-11 constitue un pas important vers l'amélioration de l'efficacité du programme de réétablissement des réfugiés de CIC. En effet, s'il reçoit la sanction royale, ce projet servira de fondement législatif pour l'élaboration des règlements et des politiques qui permettront d'atteindre cet objectif. En attendant, des stratégies pilotes ont été mises en œuvre, notamment un nouveau modèle de réétablissement des réfugiés (MRR)²⁰; des critères de sélection des réfugiés mieux adaptés à leur besoin de protection et d'établissement à long terme; un

20 Le but du MRR est d'intégrer les processus opérationnels, d'améliorer les partenariats opérationnels, de clarifier et de simplifier les questions de politique pertinentes ainsi que d'améliorer la formation spécialisée de même que les systèmes d'appui en matière d'information et de gestion. Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/refugie/mrr-info.html>

traitement plus rapide des demandes de personnes ayant un urgent besoin de protection; de nouvelles procédures pour faciliter le traitement simultané des dossiers de membres de la même famille; des partenariats avec des ONG au Canada et à l'étranger afin de repérer, d'identifier et de rétablir des réfugiés qui ont besoin de protection; et le lancement d'un site Internet pour mettre en commun les renseignements avec tous les partenaires clés.

En 2000-2001, CIC a mis à l'essai plusieurs éléments du MRR, y compris les lignes directrices administratives qui favorisent une évaluation plus souple du potentiel de rétablissement de chaque personne en mettant l'accent sur le besoin de protection plutôt que sur la capacité de s'établir, et qui accordent plus d'importance aux liens que le réfugié a déjà établis avec le Canada. Les lignes directrices accordent aussi la priorité au traitement des demandes concernant les personnes à charge les plus vulnérables (conjointes et enfants à charge) qui ont dû demeurer dans leur patrie. En outre, des lignes directrices supplémentaires ayant pour but de faciliter la sélection des membres de la famille élargie ont été écrites. Le règlement d'application du projet de loi C-11 (la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés) qui rendra ces initiatives officielles est en cours de rédaction.

Au cours de la dernière année, il y a eu diverses initiatives pour faciliter l'entrée immédiate au Canada de personnes persécutées, dont le Projet pilote sur la protection d'urgence (PPPU). Le PPPU a été conçu afin de traiter le dossier des réfugiés ayant un urgent besoin de protection dans les trois à cinq jours après la présentation de leur cas par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Toutefois, une évaluation de ce projet a révélé que le délai de traitement moyen était de 7,3 jours, surtout en raison de facteurs externes échappant au contrôle de CIC et, dans certains cas, même de ses partenaires. Par exemple, en Turquie, il y a des restrictions sur les documents et les autorisations de voyage; au Pakistan, il a été

difficile d'obtenir promptement les permis de sortie et, au Kenya, certains retards ont été causés par l'impossibilité d'obtenir un vol de Nairobi vers le site de réception au Canada. De plus, l'évaluation révèle que d'autres problèmes, comme la confirmation des liens de parenté ou l'obtention d'une autorisation de sécurité ne peuvent pas toujours être résolus dans les trois à cinq jours. Malgré ces obstacles, CIC a pu approuver 16 des 20 cas soumis par le HCR, et offrir ainsi une protection d'urgence à 39 personnes. Comme les projets pilotes ont prouvé que les cas de protection urgente pouvaient réellement être traités avec diligence, on a émis des lignes directrices qui étendent le programme au monde entier de façon provisoire, en attendant la dernière étape de l'évaluation prévue pour l'automne 2001.

Le projet pilote Fournisseurs de services à l'étranger a été conçu pour permettre aux ONG qualifiées d'entreprendre l'examen et le traitement préliminaires des cas de réfugiés. On envisage actuellement de donner une plus vaste portée à ce projet, dont la mise en œuvre devait commencer au début de 2001.

Les changements apportés grâce au MRR ont été mis en œuvre pour faciliter le processus d'intégration des réfugiés sélectionnés à l'étranger. De façon plus précise, disons que des mesures ont été adoptées pour que soit effectué le traitement concurrent des demandes présentées par les membres de la famille élargie des réfugiés et des personnes à charge de fait (celles qui ne répondent pas à la définition courante de personne à charge), pour réduire l'obstacle que représente une longue séparation des membres de leur famille pour l'intégration des réfugiés. En outre, CIC administre un programme de partenariat qui améliore la capacité des répondants du secteur privé d'aider au rétablissement de réfugiés de l'étranger.

La mise à l'essai du projet pilote Fournisseurs de services au Canada (FSC)²¹, dont le but est de fournir un point de liaison pour permettre aux répondants potentiels au Canada d'avoir accès à l'expertise sur le parrainage de

21 Pour plus de renseignements sur le projet pilote Fournisseurs de services au Canada, voir le site sur la protection des réfugiés à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/ref-protection/>

réfugiés par le secteur privé, était limitée à un projet pilote à l'intention des réfugiés de la Sierra Leone. Selon une évaluation préliminaire, ce projet a clairement accru la capacité des fournisseurs de services au Canada de participer au programme de parrainage privé, comme en font foi l'approbation de cinq nouvelles ententes de parrainage et la présentation d'engagements pour parrainer environ 700 personnes. De plus, le bureau des visas d'Accra a eu recours aux services des coordonnateurs du projet pilote FSC afin d'améliorer le taux de participation aux entrevues et d'assurer ainsi un meilleur service à ces demandeurs. La mise en œuvre complète de ce projet pilote dépendra de l'évaluation de ses avantages et des autres priorités en matière de ressources.

En avril 2000, CIC a lancé le site Web sur la protection des réfugiés²² qui fournit des renseignements et de la documentation aux ONG, aux répondants et au grand public en ce qui a trait à la sélection et au rétablissement de réfugiés de l'étranger. Le site comprend des renseignements sur tous les projets de rétablissement de réfugiés et des comptes rendus de consultations avec les partenaires externes, en plus de fournir aux utilisateurs du site des mécanismes de rétroaction.

Établissement d'ententes de travail efficaces entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC

Tandis que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié²³ a pour responsabilité de déterminer si un revendicateur du statut de réfugié au Canada répond aux critères établis, CIC a pour responsabilité de traiter avec ces revendicateurs avant et après leur audience, que la décision rendue soit négative ou positive. C'est pourquoi des ententes de collaboration permanentes et efficaces entre la CISR et CIC

sont indispensables pour la protection des réfugiés au Canada et l'intégrité du système de détermination du statut de réfugié.

Comme le Ministère a élaboré, au cours de la dernière année, des cadres de reddition de comptes en ce qui a trait aux principales réformes proposées dans le projet de loi C-11, il sera en mesure d'évaluer l'efficacité des diverses techniques visant à accélérer le processus de détermination du statut de réfugié au Canada²⁴.

Le traitement des revendications du statut de réfugié visant à déterminer l'admissibilité des revendicateurs à une audience devant la CISR a été étudié en profondeur au cours de la dernière année. L'examen a révélé qu'un certain nombre de fonctions effectuées actuellement par le Ministère après qu'une personne a obtenu le statut de réfugié au sens de la Convention devraient être entreprises dès la présentation de la revendication du statut de réfugié. On prévoit que le remaniement de ces processus pourrait simplifier la détermination du statut de réfugié et permettre d'accorder plus rapidement le statut de résident permanent aux personnes qui ont réellement besoin de protection.

Le règlement visant à réduire la période d'attente imposée à la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité de cinq à trois ans est retardé puisqu'on attend que le Parlement étudie le projet de loi C-11²⁵.

22 Voir l'adresse à la note 21.

23 Le site Web de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est accessible à l'adresse suivante : <http://www.irb.gc.ca/>

24 Le Ministère perfectionne actuellement ces cadres tout en élaborant les mécanismes réglementaires requis pour la mise en œuvre réussie du projet de loi C-11, en collaboration avec nos partenaires et les employés des régions.

25 Une fiche de renseignements concernant la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité se trouve à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/crcspi.html>

Influence accrue du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés

Au cours de la dernière année, les efforts de collaboration internationale pour protéger les réfugiés tout en tentant d'endiguer le mouvement de migrants clandestins ont connu une intensification, résultat direct de la participation du Canada aux initiatives internationales. Précisons que CIC a dirigé les efforts pour faire inscrire les liens qui existent entre le mouvement de réfugiés et d'autres mouvements migratoires au programme d'action du HCR. Grâce à ces efforts, qui ont été appuyés par d'autres ministères et des membres du secteur des bénévoles, d'autres pays qui partagent les mêmes idées se sont entendus pour encourager le HCR à reconnaître la relation entre la protection des réfugiés et les questions de contrôle de l'immigration. Cette collaboration a porté ses fruits puisque le HCR a proposé de rédiger des lignes directrices sur les problèmes d'interception à la plus récente réunion de consultation mondiale²⁶.

Reddition de comptes améliorée

Pour appuyer l'engagement humanitaire international du Canada concernant le rétablissement de réfugiés de l'étranger, CIC administre le Programme d'aide au rétablissement (PAR)²⁷, sauf dans le cas des réfugiés accueillis par le Québec. Ce programme fournit un soutien du revenu pendant au plus 12 mois aux réfugiés pris en charge par le gouvernement et un soutien du revenu se prolongeant sur 12 mois supplémentaires dans les cas spéciaux. Le PAR finance également des organisations pour leur permettre d'offrir un ensemble de services essentiels aux réfugiés rétablis dans les quatre à six premières semaines de leur arrivée au Canada²⁸.

En vertu de l'Accord Canada-Québec, on fournit au Québec des ressources grâce auxquelles la province assure des services comparables aux réfugiés pris en charge par le gouvernement qui se rétablissent dans la province²⁹.

Pour que les responsables rendent compte de leur utilisation des fonds ministériels alloués au PAR, on a mis au point un cadre d'imputabilité et des indicateurs de rendement pour les programmes de contributions, notamment pour ce programme. Conformément au cadre d'évaluation, la supervision du programme a commencé en octobre 2000, et ses résultats permettront d'analyser le rendement du PAR et de fournir des éléments d'information pour la modification du programme et celle de son processus d'exécution.

26 Pour plus de renseignements sur les consultations mondiales, consultez le site : <http://www.unhcr.ch/issues/asylum/globalconsult/main.htm>

27 Pour plus de renseignements sur le Programme d'aide au rétablissement, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/refugies-4.html>

28 Parmi ces services essentiels immédiats, notons les services d'accueil au point d'entrée, de l'hébergement temporaire, de l'aide à la recherche d'un logement permanent, des conseils financiers, des liens vers des programmes fédéraux ou provinciaux obligatoires, de l'orientation de base ainsi que l'aiguillage vers des services plus généraux.

29 La contribution totale prévue dans l'Accord Canada-Québec se chiffre à 104,1 millions de dollars. Voir le tableau 5 à la page 55.

Aide pour l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que pour leur intégration à la société canadienne

Ce résultat stratégique s'obtient par l'appui et l'amélioration de l'exécution directe et indirecte des programmes d'intégration à l'intention des nouveaux arrivants, l'octroi de la citoyenneté aux résidents permanents admissibles et l'assurance que les questions liées à la citoyenneté et à l'immigration sont efficacement diffusées et bien comprises.

Les programmes d'intégration jouent un rôle essentiel pour aider les nouveaux arrivants à s'adapter au Canada et à devenir de nouveaux Canadiens. Les services fournis dans le cadre des programmes consistent en une formation linguistique en langues officielles, en une formation de base et en des programmes d'orientation qui sont offerts aux immigrants dès leur arrivée au Canada. Bien qu'il soit démontré qu'avec le temps, la situation économique des immigrants vivant au Canada s'améliore, le rendement économique des immigrants arrivés le plus récemment a été plus faible que celui des groupes d'immigrants précédents.

Une explication possible de cette tendance, tirée d'une recherche effectuée en Australie où un faible rendement au moment de l'intégration au marché du travail chez les immigrants a également été remarqué³⁰, est la situation économique mondiale au début des années 1990 qui a touché toutes les personnes qui faisaient leur entrée sur le marché du travail. Parmi les autres facteurs envisagés, notons l'incapacité linguistique, la non-reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger et la discrimination. Néanmoins, CIC et ses partenaires s'efforcent de faire en sorte que les obstacles à l'intégration soient aplanis

dans la mesure du possible et que les services d'établissement aident à surmonter ces difficultés. Le fait de comprendre les défis auxquels font face les immigrants permettra à CIC et à ses partenaires de se concentrer plus efficacement sur la prestation de services d'établissement de qualité et, ainsi, de mieux favoriser l'intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne.

De même, une meilleure compréhension des questions d'intégration et de citoyenneté parmi les Canadiens aide notre société à s'adapter aux besoins des immigrants tout en rehaussant un sentiment commun de citoyenneté tant pour les Canadiens que pour les nouveaux arrivants. Compte tenu du rôle de plus en plus important que joue l'immigration pour la population et la croissance du marché du travail au Canada, ces programmes et l'octroi de la citoyenneté elle-même sont essentiels à l'établissement d'une société unie quoique diversifiée.

30 J.T McDonald et C. Worswick. « Unemployment and Earnings of Recent Labour Market Entrants by Immigrant Status: Evidence for Australian Men », article présenté à la réunion de l'Association canadienne d'économique, University of Toronto, Toronto, 1999.

| Manifestation | Mesures |
|--|--|
| Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne | <input checked="" type="checkbox"/> Élaboration et mise en œuvre de la première phase d'un cadre de reddition de comptes sur l'établissement, comprenant des mesures du rendement, une collecte de données nationale et un système de production de rapports de même qu'un module de contrôle de gestion |
| Promotion de la reddition de comptes pour améliorer la prestation des programmes d'établissement | <input checked="" type="checkbox"/> Meilleure prestation des services d'établissement grâce à une collaboration plus étroite avec les provinces et les territoires |
| Pleine participation à la société canadienne des résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté | <input type="checkbox"/> Amélioration de la valeur et de l'intégrité de la citoyenneté canadienne par l'adoption et l'application de la Loi sur la citoyenneté au Canada proposée <input type="checkbox"/> Possibilité réduite de fraude et de mauvais usage de documents grâce à l'élaboration de profils qui pourront aider à cerner les risques potentiels pour l'intégrité du programme d'activités dans le processus de demande de la citoyenneté et amélioration du processus d'émission des certificats de citoyenneté |
| Promotion et compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration | <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation accrue aux responsabilités et aux obligations conférées par la citoyenneté par le truchement d'activités de promotion et l'élaboration de produits |

Ressources utilisées

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Dépenses prévues | 320 383 000 \$ |
| <i>Total des autorisations</i> | <i>329 588 879 \$</i> |
| Dépenses réelles 2000-2001 | 327 816 972 \$ |

Explication des écarts – Le total des autorisations est de 9,2 millions de dollars supérieur aux dépenses prévues surtout en raison des 4,8 millions de dollars versés à l'Accord Canada-Québec, qui consiste en 2,4 millions de dollars pour chacun des exercices 1999-2000 et 2000-2001. Les ressources supplémentaires de 4,4 millions de dollars ont trait aux conventions collectives et aux dispositions de report du budget de fonctionnement.

Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne

La stratégie d'intégration de CIC vise à permettre aux nouveaux arrivants de s'établir, de s'adapter et de s'intégrer le plus rapidement possible et en douceur afin de devenir des membres à part entière de la société canadienne. Il s'agit d'un processus bidirectionnel qui encourage tant les nouveaux arrivants que la société qui les accueille à faire des rajustements. Le Canada répond aux besoins des nouveaux arrivants en leur offrant divers programmes d'établissement, des services et des activités de promotion de l'intégration tout au long du processus d'intégration.

Afin de mieux préparer les immigrants aux exigences de l'établissement et de l'adaptation au Canada, CIC offre des séances d'orientation à l'étranger. Ces séances permettent aux futurs immigrants d'avoir une bonne idée de ce qu'est la vie au Canada. En 2000-2001, CIC, avec l'aide de son partenaire de prestation, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)³¹, a élargi ses séances d'orientation canadiennes à l'étranger afin de les offrir non plus seulement au Vietnam, au Kenya, en Égypte, à Djibouti, en Tanzanie, en Éthiopie et dans les Balkans, mais aussi dans les bureaux de tout le Pakistan. Les rapports de l'OIM indiquent qu'à la fin des séances d'orientation, les participants sont mieux préparés à leur départ, comprennent mieux ce qu'est la société canadienne, savent qu'il est important de connaître les langues officielles du Canada et commencent à comprendre ce qu'il faut faire pour se trouver du travail dans notre pays.

Même si tous ces programmes sont conçus pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne, ceux-ci peuvent quand même rencontrer des obstacles

à l'intégration. Pour ces personnes, il peut être difficile, entre autres, d'acquérir les connaissances linguistiques nécessaires, d'accéder au marché du travail et de faire reconnaître leurs diplômes. Elles peuvent parfois aussi se heurter à la discrimination ou à une capacité réduite des principaux centres urbains du Canada de les aider à s'établir. CIC travaille toutefois en collaboration avec d'autres ministères pour aplanir ces obstacles à l'intégration et fournir aux nouveaux arrivants les services d'établissement essentiels, notamment des cours de langue aux adultes dans le cadre du programme de Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), de la formation en technique de recherche d'emploi grâce au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) et des liens avec des familles canadiennes grâce au Programme d'accueil³².

C'est en trouvant des données fiables que l'on peut prendre des décisions éclairées. CIC travaille avec ses partenaires de l'établissement à la mise en place d'un Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions (CIPC) afin de fournir au Ministère un ensemble de données et les capacités analytiques nécessaires pour mesurer les résultats de ses programmes³³. Ces renseignements seront utilisés pour faciliter l'élaboration de programmes et de politiques. La mise en œuvre du CIPC dépendra de la disponibilité des fonds.

Les principaux éléments du CIPC sont les cadres pour l'évaluation, la mesure du rendement, le contrôle de la gestion (le cas échéant en vertu d'une entente), et la reddition de comptes des provinces et des territoires, de même qu'un processus d'ententes de contribution renouvelé. Le CIPC favorise et maintient la reddition de comptes en ce qui concerne l'utilisation des fonds réservés à l'établissement. Il sera utile pour orienter les activités de mesure du rendement des quatre programmes de contribution pour

31 L'adresse du site Web de l'Organisation internationale pour les migrations est la suivante : <http://www.iom.int/>

32 Pour plus de renseignements sur les CLIC, le PEA et le Programme d'accueil, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/index.html>

33 Pour plus de renseignements concernant le Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions, voir <http://www.integration-net.cic.gc.ca/sp/caf/e/index.htm>

l'établissement : le PEAI, les CLIC, le Programme d'accueil et le Programme d'aide au rétablissement. Ce cadre est conforme à l'approche préconisée par CIC en matière de mesure du rendement, selon laquelle les principaux intervenants du secteur de l'établissement doivent participer à cette activité.

En 2000-2001, le Ministère a terminé l'élaboration de son cadre d'évaluation et de mesure du rendement pour les services aux immigrants et aux réfugiés. Ce cadre établit les deux premières de cinq composantes clés du Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions de CIC, lancé en 1999. On s'active actuellement à concevoir les trois éléments qui restent.

Promotion de la reddition de comptes pour améliorer la prestation des programmes d'établissement

La collaboration avec nos partenaires provinciaux se poursuit grâce au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'établissement et l'intégration³⁴. Toutes les provinces et tous les territoires participent aux travaux du groupe, mettant ainsi en commun leurs préoccupations et leurs pratiques exemplaires³⁵. En 2000-2001, CIC et le Yukon ont entrepris des négociations pour l'élaboration d'une entente consultative officielle. CIC et l'Alberta ont, de leur côté, rédigé un protocole d'entente pour confirmer leur relation de cogestion. De plus, CIC a entrepris de collaborer avec d'autres ministères, tout particulièrement Développement des ressources humaines Canada et Patrimoine canadien, de même qu'avec le secteur des bénévoles, pour être en mesure de travailler plus facilement avec les provinces et les territoires à l'amélioration de la prestation des services d'établissement.

Comme l'établissement des immigrants et des réfugiés au Canada est assuré par des partenariats entre les gouvernements fédéral

et provinciaux de même que le secteur bénévole, la reddition de comptes exige que le public canadien obtienne des renseignements sur le montant des fonds dépensés, le but des programmes offerts et les résultats liés à l'exécution du programme. Les renseignements tirés du Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions mentionné ci-dessus constituent un important progrès à cet égard.

Pleine participation à la société canadienne des résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté

Le processus d'intégration à la société canadienne est un continuum qui commence par une demande d'immigration, la sélection d'une personne ou d'une famille à titre d'immigrant, l'accueil et l'établissement initial au Canada, jusqu'à l'octroi de la citoyenneté canadienne. À cet égard, CIC a élaboré une nouvelle loi sur la citoyenneté afin d'améliorer le fondement législatif de la politique sur la citoyenneté et d'élaborer des profils visant à améliorer l'intégrité des processus de demande de citoyenneté et de délivrance des certificats.

En 2000-2001, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a cherché à faire adopter le projet de loi C-16, la *Loi sur la citoyenneté* révisée, pour exprimer l'engagement de CIC à se doter d'une loi plus moderne³⁶. CIC a également mis l'accent sur les consultations avec les provinces, les territoires et les ONG pour s'assurer que tous comprennent bien les changements. Toutefois, les efforts pour conclure le processus législatif ont pris fin avec la dissolution du Parlement en raison de l'élection fédérale d'octobre 2000. On prévoit déposer de nouveau le projet de loi modernisé sur la citoyenneté dès que possible.

Le Ministère a tenté de conserver la confiance du public dans le processus de citoyenneté tout en offrant des services de qualité aux clients grâce au perfectionnement du Programme national d'assurance de la qualité

34 Voir la note 15.

35 Conformément aux ententes pertinentes, des échanges bilatéraux ont également lieu avec la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec. Ces provinces doivent offrir des services d'établissement et reçoivent un financement fédéral pour le faire.

36 Parallèlement à la rédaction du projet de loi C-16, le Ministère a rédigé le règlement, les processus administratifs, les politiques et les procédures nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle loi.

(PNAQ) au cours de la dernière année. Le PNAQ, mis en place en 1997, témoigne de l'engagement de CIC envers l'excellence du processus décisionnel qui régit les octrois et les preuves de citoyenneté canadienne et la fiabilité des renseignements sur les clients. En 2000-2001, on a créé un groupe de travail sur l'assurance de la qualité dont le mandat était de perfectionner le PNAQ. Le groupe s'est réuni pour la première fois en mars 2001 afin d'évaluer la façon dont l'assurance de la qualité était effectuée dans les bureaux locaux, d'étudier des façons de normaliser le processus d'assurance de la qualité en recourant aux pratiques exemplaires, d'améliorer ses outils opérationnels et d'élaborer un plan de formation national pour l'exercice 2001-2002.

Promotion et compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration

Le soutien apporté à l'établissement et à l'adaptation des nouveaux arrivants au Canada n'est qu'un des éléments pour faciliter l'intégration des immigrants et des réfugiés à la société canadienne. Il faut aussi diffuser de l'information pour garantir une bonne compréhension des questions liées à la citoyenneté et à l'intégration.

Chaque année, entre 2 500 et 3 000 cérémonies de citoyenneté sont organisées. En 2000-2001, CIC a accueilli 205 111 personnes qui sont devenues de nouveaux Canadiens. Les cérémonies de citoyenneté représentent une occasion unique d'honorer les nouveaux arrivants de même que leurs amis et les membres de leur famille. CIC a pour responsabilité d'organiser, en octobre, la Semaine de la citoyenneté au Canada pour faire connaître les effets positifs qu'ont les nouveaux arrivants sur le Canada. À cette occasion, plusieurs cérémonies de citoyenneté spéciales ont lieu partout au pays. En 2000-2001, plus de 7 000 nouveaux Canadiens ont été accueillis dans le cadre de cette campagne. De plus, le Certificat du mérite civique honore chaque

année environ 20 particuliers ou organismes qui ont aidé de nouveaux arrivants à s'intégrer à la société canadienne³⁷. Les prix sont remis pendant la Semaine de la citoyenneté. Le Certificat du mérite civique est l'une des principales contributions du Ministère à l'Année internationale des volontaires³⁸.

En 2000-2001, CIC a lancé deux nouvelles campagnes de promotion visant à faire mieux accepter la diversité et les nouveaux arrivants. « Le Canada, un pays pour nous tous! » a été lancée le 1^{er} juillet 2000 afin d'aider les immigrants à se sentir chez eux et de faire connaître des façons d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer. Des messages spéciaux ont été intégrés aux allocutions présentées par la ministre et par les juges de la citoyenneté pendant les cérémonies de citoyenneté et d'autres événements nationaux et internationaux. Des produits promotionnels ont été élaborés et distribués largement dans tout le pays, surtout aux professeurs et aux leaders de groupes de jeunes. CIC a aussi élaboré un document intitulé *L'appartenance : Guide d'activités pédagogiques*. Près de 50 000 guides ont été remis à des organisations de jeunes, des écoles et des organisations de prestation de services. La campagne promotionnelle « Bienvenue chez vous » a été lancée en mars 2000 dans le cadre des projets du millénaire. L'objectif de la campagne était de demander aux enfants d'écrire un message de bienvenue aux nouveaux arrivants. Ils ont répondu en grand nombre, envoyant des messages touchants. À partir de quelque mille messages qu'ont envoyé les enfants, nous avons préparé en 2000-2001 un livret intitulé *Articles souvenirs de Bienvenue chez vous* qui sera distribué aux nouveaux Canadiens. Tout au long de la campagne, près de 250 000 affiches promotionnelles ont été distribuées.

37 Pour plus de renseignements sur le Certificat du mérite civique, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/citoyen/certificat.html>
Pour des renseignements sur les récipiendaires de 2000, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/00/0016-f.html>

38 Pour plus de renseignements sur l'Année internationale des volontaires, voir <http://www.iyvcanada.org/>

Gestion de l'accès au Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi

L'accès au Canada est géré au moyen d'activités ministérielles qui contribuent à la protection de la société canadienne : interception des personnes qui tentent d'entrer au Canada sans les documents voulus; rapport sur des personnes qui enfreignent la *Loi sur l'immigration* et, au besoin, détention de ces personnes; et renvoi des gens qui n'ont pas le droit légal de rester au Canada, surtout s'ils représentent un danger pour la société canadienne.

Lorsqu'on s'assure que seules les personnes qui devraient entrer ou rester au Canada peuvent le faire, nous protégeons la santé et la sécurité de la société canadienne, tout en améliorant les avantages des programmes d'immigration et de citoyenneté en rehaussant l'intégrité de ces derniers. En exerçant un contrôle efficace, CIC est en mesure de faciliter la sélection, l'admission et l'intégration des personnes qui peuvent apporter une contribution importante au Canada.

| Manifestation | Mesures |
|--|--|
| Activités du Ministère qui contribuent à la protection de la société canadienne | <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Méthode améliorée pour faire face à l'arrivée massive d'immigrants clandestins <input checked="" type="checkbox"/> Capacité accrue de CIC de réduire au minimum les risques pour la société canadienne |
| Interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus | <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration des méthodes de CIC pour l'interception des migrants non munis des documents voulus mesurée par le nombre d'interceptions et le nombre d'arrivées de migrants non munis des documents voulus dans les aéroports canadiens <input type="checkbox"/> Élaboration d'un document d'identité plus sécuritaire pour les résidents permanents |
| Rapports sur les contrevenants à la <i>Loi sur l'immigration</i> et, au besoin, détention | |
| Renvoi des personnes qui n'ont pas le droit légal de demeurer au Canada, surtout de celles qui constituent une menace pour la société canadienne | |

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Dépenses prévues | 172 353 000 \$ |
| <i>Total des autorisations</i> | <i>168 387 573 \$</i> |
| Dépenses réelles 2000-2001 | 150 795 548 \$ |

Explication des écarts – Le total des autorisations est de 4 millions de dollars inférieur aux dépenses prévues en raison surtout du report à 2001-2002 des ressources accordées pour l'arrivée des réfugiés de la mer s'élevant à 10 millions de dollars. Il est partiellement contrebalancé par les ressources supplémentaires allouées à la modernisation de la frontière et aux postes législatifs reliés au coût accru du régime d'avantages sociaux des employés.

Des ressources supplémentaires de 17,5 millions de dollars ont été reportées principalement en raison de la non-utilisation des 7,9 millions de dollars accordés pour l'arrivée de réfugiés de la mer et d'autres fonds. Ce montant vient grossir les sommes reportées au budget de fonctionnement de 2001-2002. Les fonds alloués à CIC pour les clandestins de la mer devaient servir uniquement à cette fin. Les sommes inutilisées n'ont pu être réaffectées aux autres initiatives de CIC.

Résultats obtenus

Activités du Ministère qui contribuent à la protection de la société canadienne

Même si bon nombre des activités entreprises pour gérer l'accès au Canada visent, du moins en partie, la protection de la société canadienne, il y a des questions de portée générale qui ne sont pas entièrement couvertes par l'engagement d'intercepter, d'identifier, de détenir ou de renvoyer des personnes qui pourraient constituer une menace.

Mentionnons l'élaboration d'options législatives ou stratégiques, y compris des peines supplémentaires et la saisie de biens à l'intention des personnes qui s'adonnent à des activités d'introduction de clandestins ou qui en tirent un profit. Ces options ont été élaborées et intégrées au projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés proposée. Si le Parlement devait

adopter le projet de loi C-11, on prévoit que ces peines additionnelles dissuaderaient grandement les activités d'introduction de clandestins visant le Canada.

La négociation réussie, cette année, de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transcontinentale organisée³⁹ et ses protocoles sur le trafic de migrants et la traite de personnes constituent des réalisations importantes. C'est CIC qui a coordonné la prise de position du Canada concernant le protocole sur l'introduction clandestine de migrants et qui, conjointement avec Condition féminine Canada, a coordonné la prise de position du Canada relativement au protocole sur le trafic de migrants. CIC a animé les négociations sur les deux protocoles lors de la séance de l'ONU et a présidé le sous-comité du groupe de Lyon du G-8 pour déterminer la position du G-8 à l'égard des protocoles. Des négociations se sont conclues avec succès à la

39 Pour plus de renseignements au sujet de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transcontinentale organisée, voir <http://www.odccp.org/palermo/convmain.html>

fin d'octobre 2000 : le Canada a été l'un des 77 États qui ont signé les trois instruments à la cérémonie organisée par l'ONU en décembre 2000. Avec l'entrée en vigueur de ces ententes, prévue pour la fin de 2001, la communauté mondiale sera dotée des outils et des cadres internationaux nécessaires pour s'attaquer plus efficacement au trafic de migrants et à la traite de personnes, ainsi qu'à la participation du crime organisé à ces activités.

Parmi les efforts déployés pour mieux gérer l'accès au Canada se trouve la nouvelle initiative Vision de la frontière, qui a été créée dans le cadre de la stratégie Canada-États-Unis pour la gestion de la frontière. Depuis la signature du protocole d'entente sur l'échange de renseignements en juillet 1999, les groupes de travail ont procédé à un échange de renseignements sur des questions de migration clandestine, notamment des informations sur des terroristes connus ou des personnes suspectes pour assurer leur détection rapide. Les deux pays se sont fait part de leurs pratiques exemplaires et ont effectué une analyse comparative de leurs exigences sur le plan de la loi et de la sécurité. Ces relations de travail étroites aideront grandement à améliorer la coopération mutuelle et à améliorer la gestion de la frontière canado-américaine.

Une autre initiative qui a des répercussions générales est la production d'une carte d'identité plus sécuritaire pour les résidents permanents du Canada. Même si la conception de la carte est terminée, que les dispositifs de sécurité ont été examinés et approuvés et qu'un processus de demande de proposition permettant de choisir une entreprise qui produira la carte est terminé, la mise en œuvre de ce projet a été retardée en attendant le règlement des questions financières.

CIC a élaboré d'autres politiques afin de protéger la santé des Canadiens. Comme première étape, on a créé au Ministère une unité qui deviendra le centre des activités de surveillance médicale reliées aux immigrants. Nous avons apporté des améliorations aux services de surveillance médicale, notamment les suivantes : nous avons conçu, pour les

arrivants, un document d'information sur les exigences liées à la surveillance médicale dans lequel ils peuvent trouver le nom des personnes-ressources au sein des organismes provinciaux et territoriaux responsables de la santé publique; nous travaillons avec les provinces pour réduire le nombre de ces personnes-ressources; nous mettons à jour les connaissances des employés de CIC sur leurs responsabilités en matière de surveillance médicale.

Outre ces efforts, un projet pilote lié à l'examen médical des revendicateurs du statut de réfugié a été créé. Depuis toujours, les revendicateurs du statut de réfugié au Canada doivent subir un examen médical de l'immigration dans les 60 jours suivant leur arrivée. On se demandait toutefois si les revendicateurs du statut de réfugié respectaient ce délai. CIC a élaboré un projet pilote d'examen médical pour le Québec que les intéressés doivent subir dans les sept jours suivant leur entrée au pays. Après une analyse préliminaire, ce projet pilote semble s'être traduit par une amélioration considérable du respect des exigences. Le succès rapide de l'examen médical de l'immigration au Québec indique que le projet pilote pourrait servir de modèle pour l'introduction d'une telle mesure dans d'autres provinces. Le Ministère projette d'étendre le projet pilote au Sud de l'Ontario.

Il a également procédé à l'embauche de médecins, autant à l'échelon supérieur de l'organisation qu'au niveau des programmes, pour régler les problèmes administratifs et de dotation. Nos effectifs se sont également enrichis de juristes pour la prestation d'avis médico-légaux. Parallèlement à ces activités, CIC travaille, en collaboration avec Santé Canada, à la mise en place d'un système de contrôle médical fondé sur la preuve, clairement défini et justifié par une évaluation. La mise en place de ces mesures répond aux questions soulevées par le Vérificateur général dans son rapport de mai 2000 sur l'exécution du programme d'immigration du Canada à l'étranger.

Interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus

Dans le cadre d'une initiative pangouvernementale visant à améliorer l'intégrité des programmes dans tout le gouvernement, CIC a reçu un financement pour intensifier les activités dont le but est d'intercepter les personnes qui cherchent à entrer au Canada sans être munies des documents voulus. Ainsi, le Ministère a pu déployer 12 autres agents de contrôle de l'immigration (ACI) à l'étranger et intensifier ses activités d'exécution de la loi dans les principaux aéroports internationaux du Canada, en partie grâce au déploiement des équipes d'intervention au débarquement. Ces équipes ont contribué à améliorer la capacité d'établir des liens entre les passagers non munis des documents voulus et les compagnies aériennes qui les ont transportés, ce qui a permis de mieux surveiller la circulation prévue de voyageurs provenant des compagnies aériennes. Non seulement ces agents ont accru notre présence sur les principaux réseaux de passage de clandestins, mais ils ont augmenté notre capacité d'échange d'informations avec nos partenaires pour appuyer nos efforts d'interception à l'échelle internationale.

Les ACI ont permis d'augmenter de 909 personnes le nombre de voyageurs interceptés qui n'étaient pas munis des documents voulus, pour un total de 6 271 interceptions en 2000. Pendant ce temps, grâce à ces efforts et à bien d'autres, le nombre de personnes se présentant dans les aéroports canadiens non munies des documents voulus a diminué de 235 pour s'établir à 4 403 personnes cette même année.

L'an dernier, CIC a également signé un protocole d'entente pour la mise en commun de renseignements avec le Royaume-Uni et il mène actuellement avec ce pays des négociations sur un protocole d'entente ayant trait aux activités d'interception. De même, une entente sur l'interception a été signée avec les Pays-Bas, tandis que se poursuivent les négociations sur un protocole d'entente pour l'échange de renseignements. À la lumière des

dernières indications selon lesquelles le nombre de personnes non munies des documents voulus qui tentent de voyager monte en flèche, ces efforts deviennent d'autant plus importants. Les partenariats internationaux de ce genre permettront au Canada de faire un travail plus efficace grâce à la mise en commun des connaissances. De plus, la collaboration d'autres pays à l'interception des voyageurs non munis des documents voulus contribue à une réduction générale de leur nombre.

Rapports sur les contrevenants à la *Loi sur l'immigration* et, au besoin, détention

Les agents d'immigration aux points d'entrée (PDE) et les bureaux intérieurs rédigent des rapports pour signaler les personnes qui enfreignent la *Loi sur l'immigration*. Au cours de l'exercice 2000-2001, plus de 51 000 rapports ont été rédigés dans des PDE, et un peu moins de 1 900 ont débouché sur une enquête. Les agents adressent les cas les plus sérieux aux services d'enquête, tout en se tournant vers d'autres options comme l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire pour laisser entrer les personnes ou leur permettre de quitter le Canada, dans les cas d'infractions moins graves.

Dans le cas d'une infraction perpétrée au Canada, les agents d'immigration ont signalé au moyen de rapports qu'environ 26 000 personnes enfreignaient la loi. En général, seuls les cas les plus graves, comme les criminels, font l'objet d'une enquête. Au cours du dernier exercice, 2 400 cas ont fait l'objet d'une enquête, y compris un petit pourcentage de résidents permanents.

Tant dans les PDE que dans les bureaux intérieurs, il est possible de détenir une personne, surtout lorsqu'elle a fait l'objet d'un rapport écrit. Il faut utiliser la détention de façon sélective, sachant que le fait de priver quelqu'un de sa liberté est très sérieux, que le coût de la détention est élevé et que nos processus de détermination du statut de réfugié et autres processus judiciaires peuvent prendre du temps. Le Ministère utilise les

pouvoirs de détention que lui attribue la loi surtout pour assurer la sécurité du public, pour garantir la comparution de l'intéressé devant les instances de l'immigration et pour garantir le renvoi de certaines personnes du Canada. Lorsque la sécurité n'est pas un enjeu, les agents doivent envisager des solutions de rechange, comme l'imposition de conditions, d'un cautionnement en espèces ou d'une garantie de bonne exécution, ou encore, le recours à un programme de gestion du risque avec des tiers.

En 2000-2001, le nombre de personnes détenues a augmenté de 7 p. 100 par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 8 786⁴⁰. De ce nombre, on estime que 2 900 personnes ont été détenues pour protéger la population. C'est dans cette catégorie tout particulièrement que des personnes sont parfois détenues plus longtemps (c.-à-d. plus de 60 jours). D'autres facteurs contribuent à une longue période de détention, par exemple les retards dans l'obtention des documents de voyage. Ces retards ont des conséquences financières graves et influent sur la capacité de CIC de détenir des gens jusqu'au moment de leur renvoi, ce qui impose une importante contrainte pour le renvoi.

En 2000, CIC a entrepris un examen national de ses pratiques de détention. Une des principales recommandations était de renforcer la gestion du programme de détention dans toute l'organisation. Ainsi, nous avons créé une direction des détentions à l'administration centrale de même qu'un comité national de gestion des détentions. Les objectifs de ces nouvelles structures organisationnelles sont de promouvoir l'uniformité nationale, d'offrir une orientation stratégique, d'élaborer et d'appliquer des normes et des principes nationaux quant au traitement des personnes détenues et d'offrir un soutien aux régions.

Renvoi des personnes qui n'ont pas le droit légal de demeurer au Canada, surtout de celles qui constituent une menace pour la société canadienne

Le renvoi des criminels, surtout ceux qui représentent un danger pour la société canadienne (c.-à-d. ceux qui ont été reconnus coupables d'infractions graves impliquant des armes, de la drogue et de la violence) a préséance sur tous les autres renvois. Comme les criminels sont souvent peu coopératifs et qu'il faut les escorter pendant leur renvoi, il faut en général consacrer plus de ressources à ces cas qu'aux autres.

Les renvois ont augmenté de façon constante au cours des dernières années. Les 8 636 personnes renvoyées en 2000⁴¹ représentent une augmentation de 3,7 p. 100 par rapport à 1999 et de 48 p. 100 par rapport aux 5 849 personnes renvoyées en 1995.

Des ressources supplémentaires ont été accordées aux investigations et aux renvois, ce qui englobe le financement fourni à la Direction de l'investigation et des renvois pour qu'elle prépare une stratégie internationale de renvoi. CIC travaille à une démarche coordonnée à laquelle participe le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et d'autres ministères en vue d'améliorer la collaboration avec d'autres pays pour qu'ils délivrent des documents de voyage et acceptent de reprendre leurs citoyens.

CIC a continué de chercher des façons d'accroître la collaboration avec les pays d'optique commune qui font face à des problèmes de renvoi semblables. Par le truchement de tribunes internationales comme les Consultations intergouvernementales sur les politiques d'accueil et de migration des réfugiés (CIG), le Groupe de travail de l'Association du transport aérien international et les conférences des quatre nations, le

40 Le nombre de jours de détention total s'est élevé à 136 380.

41 Dont 5 755 étaient des revendicateurs du statut de réfugié déboutés et 2 881 n'avaient pas revendiqué le statut de réfugié. Ces chiffres comprennent 1 701 criminels qui représentent 20 p. 100 de tous les renvois.

Canada a pu discuter de sujets d'intérêt commun, notamment des façons de réduire les obstacles aux renvois. Le Canada a assuré récemment la présidence du Groupe de travail des CIG sur le retour et tiendra une conférence internationale sur le retour et la détention à l'automne 2002.

De plus, les ententes bilatérales de renvoi avec certains pays fournissent un cadre permettant d'effectuer les renvois. Ce cadre a été renforcé par la signature d'un accord de renvoi avec le Portugal en 2000. Actuellement, huit ententes de renvoi sont en cours de négociation.

Programme sur les crimes de guerre

Cette année, 42 personnes ont été renvoyées du Canada dans le cadre du Programme sur les crimes de guerre. Le Canada a également refusé l'entrée à 644 personnes accusées de crime de guerre. En vertu du programme, le ministère de la Justice et la GRC continuent d'enquêter sur des dossiers relatifs à la Seconde Guerre mondiale. Le 2 mars 2001, le gouvernement avait réussi à présenter à la cour fédérale son sixième cas de révocation de la citoyenneté relié à la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement du Canada attribue ces succès à l'approche que CIC mène sur trois fronts pour traiter des crimes de guerre modernes et des crimes de guerre contre l'humanité : empêcher les suspects d'entrer au Canada; s'assurer que les criminels retrouvés dans notre pays ne bénéficient pas de la protection accordée aux réfugiés de bonne foi et renvoyer promptement ces personnes hors de nos frontières.

Orientation et gestion ministérielles efficaces

En plus des activités entreprises pour favoriser directement l'obtention des résultats stratégiques souhaités par CIC, il existe des services ministériels d'égale importance qui appuient et facilitent les réalisations de tout le Ministère. Les services ministériels aident à

garantir que CIC reste une organisation souple et bien gérée, qui cherche à répondre aux besoins de la société canadienne. Les activités ministérielles appuient les progrès concernant tous les objectifs du Ministère grâce à une gestion efficace des questions horizontales et de l'infrastructure ministérielle.

Ressources utilisées

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Dépenses prévues | 94 517 000 \$ |
| <i>Total des autorisations</i> | <i>145 597 534 \$</i> |
| Dépenses réelles 2000-2001 | 140 962 684 \$ |

Explication des écarts – Le total des autorisations dépasse les dépenses prévues de 51,1 millions de dollars. Des autorisations supplémentaires de 28,5 millions de dollars ont été accordées pour appuyer la réforme législative, de 10,1 millions de dollars pour le report du budget de fonctionnement, de 8,4 millions de dollars pour les conventions collectives, de 0,7 million de dollars pour la radiation de la dette et de 3,4 millions de dollars pour les postes législatifs et autres rajustements. Les postes législatifs comprennent le remboursement des droits exigés pour l'établissement qui ont été versés au cours de l'exercice précédent et le coût accru des régimes d'avantages sociaux des employés.

Les ressources de 4,6 millions de dollars demeurées inutilisées serviront surtout à augmenter le report à l'exercice 2001-2002.

Ensemble exhaustif de mesures comprenant des modifications législatives, administratives et stratégiques adopté par le truchement de consultations, et précision des grandes orientations de la réforme législative

En premier lieu, parmi les initiatives entreprises en vue d'une orientation et d'une gestion ministérielle efficaces, on retrouve le renouvellement du fondement législatif de CIC. Depuis 1996, CIC s'efforce de moderniser son programme d'immigration au moyen d'un vaste ensemble de modifications législatives, administratives et stratégiques. Le 21 février 2001, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a déposé le projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés proposée, devant la Chambre des communes. Le projet de loi est passé en deuxième lecture le 27 février, et a ensuite été transmis au Comité permanent de la Chambre sur la citoyenneté et l'immigration pour qu'il procède à d'importantes consultations publiques à l'échelle du pays. Le 13 juin 2001, le projet de loi C-11 est passé en troisième lecture devant la Chambre des communes, et la première lecture au Sénat a eu lieu le 14 juin. On prévoit également la mise en œuvre de réformes législatives et non réglementaires liées au projet de loi.

Cette nouvelle loi répond à un évident besoin de réforme. La *Loi sur l'immigration* (1978) actuelle a été modifiée plus de 30 fois et est par conséquent extrêmement complexe, rigide et difficile à comprendre. Les réalités mondiales et nationales ont de plus subi d'importants changements depuis 1978 – importantes pressions de la part des réfugiés, menaces posées par le trafic de migrants et la traite de personnes, et mondialisation de l'économie

exigeant une main-d'œuvre dynamique, scolarisée et qualifiée⁴².

Le projet de loi C-11 représente le point culminant de quatre années d'engagement du public et des intervenants. Le gouvernement a consulté les provinces et les territoires, les groupes non gouvernementaux, des avocats, des responsables de l'exécution de la loi, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et des particuliers.

La réforme des mesures législatives concernant l'immigration et les réfugiés permettra au Canada de réagir de façon dynamique à la prompt évolution du contexte. Elle constitue une démarche souple, globale et équilibrée, et donne accès à un système plus rapide encadré d'un processus équitable. Cette réforme appuie donc les intérêts économiques des Canadiens, leurs valeurs sociales et humanitaires de même que l'ouverture envers les nouveaux venus tout en nous prémunissant contre les abus potentiels.

Même si des mesures législatives visant à renouveler la *Loi sur la citoyenneté* ont également été présentées en 2000, elles sont mortes au feuillet en raison du déclenchement des élections, en octobre. Ces mesures législatives sont néanmoins essentielles à la modernisation des lois du Ministère et au fondement de sa politique; leur adoption constitue un défi qu'il faudra relever en 2001-2002.

Services à la clientèle améliorés

L'obtention de tous les résultats stratégiques visés par le Ministère est étroitement liée à la qualité du service offert. Si le Canada n'est pas en mesure d'attirer le type de personnes dont il a besoin, les avantages économiques et sociaux de la migration ne seront pas optimaux, et les gens ne seront pas attirés au

42 Pour répondre à ces nouvelles réalités, le Groupe consultatif sur la révision de la législation (comité composé de trois spécialistes) a été mis sur pied en 1996, et a déposé un rapport en janvier 1998. Le gouvernement a déposé un livre blanc en janvier 1999 après d'intenses consultations. De nouvelles consultations ont débouché sur le projet de loi C-31 qui proposait de corriger bon nombre des lacunes de la loi actuelle. Le projet de loi a été déposé devant le Parlement en avril 2000 et a passé en deuxième lecture devant la Chambre des communes, mais le processus législatif n'a pas été complété avant le déclenchement des élections en octobre 2000. On a de plus commencé à rédiger un règlement et un mode de mise en œuvre pour appuyer le projet de loi C-31. Le projet de loi C-11 intègre un certain nombre d'améliorations fondées sur la réaction des Canadiens au projet de loi C-31.

Canada. Il faut donc que des services de qualité soient offerts avec célérité. Sans la prestation de services rapides et attentifs aux réfugiés, le Canada ne pourra pas respecter son engagement humanitaire à protéger les personnes qui ont besoin d'aide. De même, la qualité des services liés à l'établissement et à la citoyenneté est essentielle pour favoriser une intégration réussie. Enfin, les activités d'exécution de la loi et de contrôle mises en place pour gérer l'accès au Canada doivent, pour être efficaces, mettre de l'avant les intérêts du client et être axées sur le citoyen. Ce sont les raisons pour lesquelles le service à la clientèle faisait partie des grandes priorités ministérielles en 2000-2001.

Après le lancement fructueux de l'initiative sur le service à la clientèle à CIC, on a demandé au Ministère, le 30 juin 2000, de devenir un ministère phare pour l'Initiative d'amélioration des services du Conseil du Trésor du Canada⁴³.

Jusqu'à présent, l'initiative à CIC s'est concentrée sur les trois questions suivantes :

- étudier les solutions opérationnelles pour l'avenir du réseau ministériel à l'étranger par le truchement d'un projet pilote d'envergure;
- améliorer le service à la clientèle grâce à l'élaboration de certaines normes de service et de cadres et de mécanismes pour mesurer la satisfaction des clients;
- appuyer et mettre en œuvre plusieurs initiatives à court et à long termes afin d'améliorer l'accès aux services et l'assurance de la qualité et pour réduire le temps de traitement.

Pour améliorer la transparence et l'efficacité de nos processus de sélection à l'étranger, un projet pilote a été mis en place en octobre 2000 afin d'évaluer la mesure dans laquelle le processus de sélection des immigrants à

l'étranger pourrait être centralisé⁴⁴. Le projet pilote a également été utilisé comme banc d'essai pour les normes de service, les processus d'assurance de la qualité, le remaniement de la catégorie de la famille et l'utilisation de dossiers d'immigration numériques. L'évaluation du projet pilote doit être terminée en octobre 2001, et l'analyse de rentabilisation, en décembre 2001. Le moment auquel les recommandations du projet pilote seront mises en œuvre dépendra de la disponibilité des fonds.

En plus du travail sur les normes de service à l'étranger effectué dans le cadre du projet pilote, d'autres normes sont élaborées et mises à l'essai pour divers services dans certaines régions du Canada, notamment : les demandes de visiteur, les demandes de droit d'établissement, les octrois et preuves de citoyenneté, les deuxièmes interrogatoires à l'aéroport et l'amélioration du délai de réponse aux déclarations de députés et de sénateurs.

Au Canada, les clients peuvent communiquer avec CIC par Internet, par le Télécentre de CIC et en personne, dans les centres de citoyenneté et d'immigration. En 2000-2001, on a effectué des sondages sur la satisfaction des clients pour la première fois pour chacun de ces modes d'accès. Un projet pilote de carte de commentaires, conçu selon les spécifications de l'outil commun de mesure du Secrétariat du Conseil du Trésor, a été lancé dans les points d'entrée du Québec et de la Colombie-Britannique et dans les centres de citoyenneté et d'immigration. Dès août 2001, l'évaluation des résultats de ces sondages était terminée, et des recommandations visant à tenir compte des opinions des clients de CIC étaient formulées. Ces résultats constitueront le premier repère pour la participation de CIC à l'initiative d'amélioration des services, surtout en ce qui a trait à l'engagement d'obtenir d'ici 2004 une amélioration de 10 p. 100 du service.

43 Pour plus de renseignements sur le cadre stratégique pour l'amélioration de la prestation des services au gouvernement du Canada, voir http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/sipubs/si_as/pfsi_f.html

44 Des mises à jour sur le Projet pilote de centralisation à l'étranger se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/demande/pilote-mise.html>

En plus de ces efforts, au cours de la dernière année, CIC a continué d'améliorer les services offerts par voie électronique et élabore actuellement une infrastructure critique pour apporter d'autres améliorations par le truchement du Système mondial de gestion des cas, qui devrait être en exploitation en 2004-2005.

Le projet Gouvernement en direct (GED)⁴⁵ de CIC vient enrichir le site Internet du gouvernement fédéral du Canada. Le site donne accès à une mine de renseignements sur les questions d'immigration et de citoyenneté, à des publications de CIC et à la version imprimable des trousseaux de demande d'immigration. Dans le cadre de notre engagement à fournir des services à la clientèle en direct, nous permettons maintenant aux clients de procéder à leur changement d'adresse à partir du site de CIC. Nous avons également veillé à ce que notre adresse URL respecte la politique canadienne sur les langues officielles. Nous prévoyons apporter d'autres modifications dans le cadre de nos initiatives sur le GED. Le document sur la stratégie et les projets du GED est terminé et a été présenté au Secrétariat du Conseil du Trésor à l'automne 2000. Ces efforts et ceux à venir visent à rendre CIC plus accessible pour les clients, les intervenants et la population. Ils sont essentiels tant à la prestation de services ministériels qu'aux relations de CIC avec les Canadiens intéressés aux questions d'immigration et de citoyenneté et ils se fondent sur un système efficace de technologie de l'information (TI).

Conscient du besoin d'améliorer l'infrastructure des TI à CIC pour faciliter le GED et tout le travail ministériel, le Ministère a obtenu une approbation pour mettre en œuvre le Système mondial de gestion des cas (SMGC) sur une période de cinq ans. Les progrès entourant le projet du SMGC se poursuivent avec la décision d'acheter un outil commercial de gestion des cas qui réduira de façon importante les risques et augmentera les chances de succès du projet.

Capacité stratégique accrue, y compris la création d'une unité de l'analyse comparative entre les sexes

Afin d'appuyer les priorités ministérielles en matière de recherche et l'élargissement du programme gouvernemental, CIC a continué d'accroître sa capacité en matière d'orientations stratégiques en multipliant ses liens horizontaux avec les principaux partenaires, en recourant aux réseaux pour élaborer des politiques plus éclairées et en créant une unité chargée de mener des analyses comparatives entre les sexes.

Dans le but d'éliminer les obstacles à l'intégration économique et sociale des nouveaux arrivants, CIC collabore avec DRHC et Patrimoine canadien à la détermination et à la mise en œuvre de stratégies horizontales qui sont essentielles à cet égard. En coopérant de plus près, CIC et les autres ministères concernés seront mieux en mesure de cerner les questions de politique communes. En particulier, ce travail aidera les nouveaux arrivants à s'intégrer plus rapidement au marché du travail canadien et à la société en général, ce qui optimisera leur contribution potentielle au développement économique et socio-culturel du Canada.

Les immigrants sont essentiels pour la main-d'œuvre et la croissance de la population. Ainsi, la question de l'immigration est indispensable à l'atteinte des grands objectifs stratégiques du gouvernement. Par conséquent, CIC joue un rôle clé dans la réussite des programmes de compétence et d'innovation du gouvernement, de même que dans d'autres dossiers horizontaux comme la reconnaissance des diplômes, la sécurité publique et le développement du marché du travail.

CIC a intensifié sa participation au Projet de recherche sur les politiques (PRP)⁴⁶, tout particulièrement en ce qui a trait à la cohésion sociale, au développement durable et aux liens nord-américains, notamment en organisant un atelier sur l'immigration, la diversité ethnique

45 Voir <http://www.gol-ged.gc.ca/>

46 Pour plus de renseignements sur le Projet de recherche sur les politiques, voir <http://policyresearch.schoolnet.ca/>

et la cohésion sociale. Sur le plan international, CIC a été l'un des principaux ministères à représenter le Canada devant le comité de l'ONU pour la prévention de la torture en novembre 2000.

L'unité de l'analyse comparative entre les sexes a été mise sur pied en avril 2000, et son mandat est d'établir au sein de CIC la capacité interne d'effectuer sur les politiques, les programmes et les lois des analyses comparatives entre les sexes. L'unité agit également comme centre d'information, d'aide et d'analyse en ce qui a trait aux questions liées au sexe et à la diversité. Conformément au volet de son mandat visant à accroître la capacité interne, l'unité a élaboré des outils d'analyse et de formation en collaboration avec Condition féminine Canada. L'unité a travaillé avec le secteur des services afin d'entreprendre un examen du projet de loi C-11. Une étude semblable sera effectuée lors de l'élaboration du règlement d'application connexe et de la rédaction d'un questionnaire d'évaluation sur l'incidence de ce règlement.

Collaboration intergouvernementale plus efficace et conforme à l'ECUS, et engagement à conclure des ententes bilatérales

L'immigration est un domaine de compétence partagée, et le Ministère s'engage à consulter les provinces au sujet de l'établissement des niveaux d'immigration et sur les modifications aux programmes et aux politiques qui auront des répercussions sur les provinces et les territoires. Ces consultations prennent principalement la forme de tribunes multilatérales et de rencontres bilatérales avec les partenaires ayant signé des ententes fédérales-provinciales-territoriales sur l'immigration.

Au cours de l'exercice 2000-2001, une plus grande collaboration fédérale-provinciale-territoriale s'est manifestée par :

- d'importantes consultations entreprises avec les provinces et les territoires concernant l'élaboration du projet de loi C-11. Un libellé particulier a été proposé et intégré au projet de loi dans les articles 8, 9 et 10 pour mettre clairement en évidence l'engagement des parties fédérales-provinciales-territoriales à collaborer et à se consulter davantage et pour respecter les compétences actuelles établies en vertu de l'Accord Canada-Québec;
- la signature d'accords bilatéraux avec l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon⁴⁷;
- la tenue de deux rencontres multilatérales entre les sous-ministres adjoints;
- la tenue de rencontres régulières des groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux portant entre autres sur la réforme législative, l'établissement et l'intégration, l'immigration des gens d'affaires et l'accès aux professions et aux métiers, entre autres, et qui étaient l'élaboration de politiques ministérielles.

Élaboration de programmes et de politiques appuyée par les activités de collecte de données, de recherche et d'examen de CIC

En 2000-2001, le personnel de CIC a terminé plusieurs projets qui appuyaient l'objectif d'élaborer des programmes et des politiques bien documentés et réalisés en collaboration avec les provinces et les territoires. Notons, par exemple, l'achèvement d'une nouvelle base de données qui permet au Ministère de compter le nombre de personnes faisant partie de trois grands programmes de résidents temporaires, admises au Canada ou y résidant. Pour la première fois, le Ministère peut estimer le nombre de personnes (plutôt que le nombre de documents délivrés) qui sont venues au Canada comme étudiants étrangers,

47 Pour plus de renseignements sur l'Accord en matière d'immigration entre le Canada et le Yukon, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/01/0109-f.html>

Pour plus de renseignements sur l'Accord en matière d'immigration intervenu entre le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/01/0113-f.html>

travailleurs étrangers et revendicateurs du statut de réfugié. Ces données permettent l'analyse des répercussions de ces programmes et une meilleure compréhension de la contribution des résidents temporaires à l'économie et au marché du travail, ou des répercussions sur certaines villes ou provinces et certains territoires des résidents temporaires faisant partie de ces catégories.

D'autres activités permettent d'appuyer l'élaboration de politiques : recherche sur le rendement économique des revendicateurs du statut de réfugié dont l'intégration est réussie, avant et après l'obtention du droit d'établissement. Ces personnes ont souvent recours à l'aide sociale au cours de leurs premières années au Canada, et cette recherche a permis de mieux comprendre la transition entre l'aide sociale et les gains d'emploi comme source principale de revenu⁴⁸.

Le besoin d'élaborer une politique horizontale a d'ailleurs été mis en relief durant les activités du projet Metropolis, une tribune internationale de recherche et de politique sur la migration et la diversité et leurs effets sur les grandes villes. Les conférences nationales et internationales et la série de conversations multidisciplinaires organisées par les responsables du projet examinent l'avenir des politiques d'immigration. En 2000-2001, l'équipe du projet Metropolis a organisé à Vancouver la cinquième conférence internationale annuelle de Metropolis. Un nombre record de délégués s'y sont rendus et ont donné au projet ses orientations futures : un élargissement de la portée du projet dans les domaines de la politique internationale, des communautés transnationales, du crime international comme le trafic de migrants et la traite de personnes et des liens entre le multiculturalisme et les institutions des démocraties libérales⁴⁹.

Poursuite des activités de recherche d'intérêt commun avec les provinces et les territoires en vue d'améliorer la compréhension du processus d'intégration et d'établissement, dans le cadre du rôle permanent du gouvernement fédéral en matière de recherche

En consultation avec les provinces et les territoires, on a établi, à l'aide des données du recensement, une série de 13 profils d'importants centres urbains. Ces profils représentent jusqu'à maintenant l'analyse la plus approfondie de la population des centres urbains née à l'étranger, et permet une comparaison des caractéristiques et du rendement des immigrants de fraîche date et de ceux arrivés précédemment. Les profils sont utilisés par les fournisseurs de services et les provinces qui, grâce à eux, comprennent mieux la clientèle et les répercussions des immigrants sur leurs collectivités.

Les provinces et les territoires, de même que d'autres ministères fédéraux, ont été consultés au sujet de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada pour faire en sorte qu'elle réponde à leurs besoins particuliers. CIC a fait d'importants investissements au cours de l'exercice 2000-2001 afin d'optimiser le nombre d'immigrants disposés à participer à l'enquête. Résultat : Statistique Canada a pu commencer la première vague d'entrevues en avril 2001. L'enquête fournira pour la première fois depuis plus de 25 ans des renseignements nationaux sur l'expérience d'établissement des immigrants y compris l'accès qu'ils ont à l'ensemble des services financés par les divers ordres de gouvernement et l'utilisation qu'ils en font⁵⁰.

48 Pour plus de renseignements sur la recherche stratégique, consultez le site : <http://www.cic.gc.ca/français/res/recherche/qui-sommes-nous.html>

49 Metropolis tient à jour un large réseau de sites Web auquel on peut avoir accès à l'adresse suivante : www.metropolis.net

50 Des exemples de rapports faisant partie des profils des régions métropolitaines se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/français/res/recherche/rapports-c.html>

Efficacité, intégrité et résultats améliorés du programme d'activités du Ministère grâce à la mise en œuvre des conclusions et des recommandations issues des vérifications, des examens et des évaluations

L'exercice 2000-2001 a été, sur le plan des activités de vérification et d'évaluation, marqué par la transition. Un petit nombre de projets en suspens ont été terminés, mais la plus grande partie de l'énergie a été consacrée à entreprendre un certain nombre de vérifications et d'examens critiques. Parmi les projets terminés, notons un examen du traitement centralisé des cas dans trois missions étrangères visant à renseigner les responsables du nouveau projet pilote de centralisation à l'étranger sur les avantages des divers types de traitement et sur les exigences relatives à la saisie de données afin de comparer et d'évaluer les options. Le Programme canadien sur les crimes de guerre a été examiné avant son évaluation qui sera effectuée en 2001-2002. L'examen indique que, même si le Programme a permis, dans des bureaux à l'étranger ou dans des points d'entrée, de refuser l'admission au Canada de personnes soupçonnées d'être des criminels de guerre, il s'est révélé moins efficace dans le renvoi des suspects qui sont déjà au Canada en raison de complexités juridiques.

Des projets entrepris en 2000-2001 mettent tout particulièrement l'accent sur l'intégrité du programme des activités du Ministère. Mentionnons notamment l'opération de vérification visant à s'assurer que le Ministère se conforme à la politique sur la sécurité gouvernementale du Conseil du Trésor⁵¹ et un examen de l'initiative de « gestion des deniers publics », grâce à laquelle des établissements financiers désignés au nom de CIC recueillent les frais de traitement des demandes d'immigration et de citoyenneté. Au cours du dernier exercice, on a également élaboré un cadre d'évaluation de l'utilisation des 48,6 millions

de dollars attribués à CIC dans le cadre de l'initiative « Intégrité du programme ». Le cadre sera terminé et mis en œuvre en 2001-2002. Il permettra l'évaluation de l'efficacité de ces fonds à respecter les objectifs originaux établis par CIC, axés en grande partie sur les activités d'exécution de la loi⁵².

Élaboration d'une stratégie de mesure du rendement

En 2000-2001, après avoir mené des consultations dans tout le Ministère et auprès des principaux intervenants de l'extérieur comme le Secrétariat du Conseil du Trésor, CIC a élaboré une stratégie de mesure du rendement. La stratégie consiste en une démarche intégrée relative à la mesure du rendement pour toutes les activités ministérielles. Elle met fortement l'accent sur l'élaboration de renseignements sur les dépenses et les résultats, tout en établissant un lien entre cette information et les renseignements financiers, et utilise ces résultats pour faciliter la prise de décisions, l'élaboration de politiques et l'amélioration de la reddition de comptes et l'établissement de rapports. Sa mise en œuvre dépendra des ressources disponibles pour améliorer la qualité des renseignements accessibles et pour élaborer une capacité analytique dans tout le Ministère.

51 Des renseignements concernant la politique sur la sécurité se trouvent à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/gospubs/tbm_12a/chapt1-1_f.html

52 Pour plus de renseignements sur la Division de la recherche et de l'examen stratégiques, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/res/examen/qui-sommes-nous.html>

Reddition de comptes améliorée — Une gestion moderne

CIC est l'un des 15 ministères qui participent au projet pilote sur la modernisation de la fonction de contrôleur⁵³. L'initiative de modernisation de la gestion a été lancée par CIC en août 2000 dans le but d'améliorer les pratiques de gestion et la prise de décisions à tous les niveaux et dans tous les secteurs du Ministère. Ces améliorations visent en particulier les capacités de CIC dans sept éléments essentiels de la fonction de contrôleur moderne : leadership stratégique, gens motivés, valeurs et éthique communes, information intégrée sur le rendement, gestion des risques évoluée, gérance rigoureuse, responsabilisation distincte.

On a réalisé des progrès au chapitre de certains de ces éléments. On a entre autres terminé le rapport sur la vérification de la capacité, élaboré un cadre sur les valeurs et l'éthique à CIC et le plan d'action connexe, et mis sur pied le Bureau de gestion moderne qui assurera le soutien stratégique à la modernisation de la fonction de contrôleur au Ministère. Même si ces efforts sont tout récents, on croit qu'ils aideront le Ministère à observer les sept principes de la fonction moderne de contrôleur et, par conséquent, à améliorer la reddition de comptes à l'échelle de CIC.

Élaboration continue du système sur les crimes de guerre contemporains et du système national de gestion des cas pour appuyer la réalisation des priorités ministérielles

Le gouvernement a mis sur pied un Programme canadien sur les crimes de guerre pour empêcher que des personnes soupçonnées d'avoir participé à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité puissent entrer au Canada, pour faire en sorte que les personnes de cette catégorie qui se trouvent déjà au Canada n'aient pas droit à la protection accordée aux immigrants et aux réfugiés de bonne foi, et pour permettre l'investigation, les poursuites ou l'extradition,

au besoin, ou le renvoi de ces personnes du Canada dans les plus brefs délais. Pour soutenir ce programme, CIC a mis en place une infrastructure de technologie de l'information appropriée et créé le système sur les crimes de guerre contemporains dans le but de répondre aux exigences des agents d'immigration sur le terrain, au Canada et à l'étranger, en ce qui a trait à l'information et à la recherche. Le système fournit efficacement aux décideurs l'accès à l'information nécessaire et améliore la capacité de CIC de réduire au minimum les risques pour la société canadienne.

En même temps, CIC a poursuivi l'élaboration du Système national de gestion des cas (SNGC) grâce auquel il peut suivre le cheminement des dossiers critiques et répondre aux besoins des programmes de CIC concernant les criminels de guerre et l'exécution de la loi. Grâce au SNGC, tous les bureaux du pays ont accès à une base de données nationale centralisée. Le système a été installé à Toronto, à Montréal et dans la région de l'Atlantique au cours du dernier exercice. D'autres installations s'y ajouteront si les différentes exigences concurrentes du Ministère le permettent⁵⁴.

53 Pour plus d'information sur la modernisation de la fonction de contrôleur, visitez le site suivant : http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/contenu.asp

54 On obtiendra plus d'information sur le Programme canadien sur les crimes de guerre à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/01/0115-f.html>

Mise en œuvre de la Stratégie de l'information financière, modifications du Système intégré des finances et du matériel, et élaboration de politiques et de pratiques nouvelles en matière de reddition de comptes

Pendant l'exercice 2000-2001, on a mis en place des mesures pour préparer le Ministère à la mise en œuvre de la Stratégie de l'information financière (SIF) à l'échelle du gouvernement qui a eu lieu le 1^{er} avril 2001⁵⁵. Il y avait plusieurs défis à relever, entre autres pour préparer CIC aux volets techniques de la mise en œuvre de la stratégie, et pour veiller à ce que les informations de nature financière du Ministère correspondent aux informations détenues par le Receveur général du Canada. On a modifié le Système intégré des finances et du matériel (SIFM) pour préparer la mise en œuvre de la SIF. Il a fallu installer des interfaces de communication et d'échange d'informations de nature financière avec les systèmes centraux du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, en plus de modifier et d'intégrer le système de gestion des salaires et la comptabilité du SIFM. On a aussi adopté de nouvelles politiques au chapitre de la comptabilité, comme en témoignent les nouvelles politiques financières et le nouveau manuel de codage financier. On a aussi fourni aux employés des finances et de l'administration qui en avaient besoin des cours sur la comptabilité d'exercice. Au bout du compte, CIC a réussi à présenter au Receveur général du Canada des informations financières correspondant assez bien à celles qu'il détient.

Meilleure connaissance et plus grande sensibilisation des gestionnaires à propos des priorités et des enjeux stratégiques du gouvernement et de CIC; stratégie ministérielle sur la gestion des ressources humaines (planification de la carrière et de la relève, recrutement, formation et compétence de la main-d'œuvre)

Pour que les gestionnaires connaissent mieux les priorités et les enjeux stratégiques du gouvernement et de CIC et qu'ils y soient plus sensibles, on a créé un programme de leadership ministériel. Ce dernier s'adresse à tous les niveaux de gestion et vise à faire connaître l'orientation stratégique du Ministère, ses valeurs, son éthique et ses dirigeants. La gestion de nos ressources humaines suppose aussi l'élaboration continue de stratégies de recrutement et de maintien en effectif, ce que des études démographiques viennent justifier. Par exemple, dans le cadre d'une activité du Réseau des jeunes de CIC, on a élaboré le profil de la prochaine génération des employés de CIC. Après cette étude, CIC a créé un programme d'avancement professionnel pour les minorités visibles dans le but d'encourager les membres de ces minorités et d'augmenter leur nombre au sein de la direction. Le Ministère a aussi entrepris une étude démographique intitulée « À vous la parole, c'est notre avenir! ». L'objectif de cette étude est de recueillir des informations complètes sur l'ensemble de l'effectif de façon à soutenir la planification des ressources humaines futures, à aider le Ministère et les organismes centraux à renouveler la fonction publique et à faire en sorte que le Ministère réponde aux exigences relatives à l'équité en matière d'emploi inscrites dans la loi.

55 La SIF est une initiative approuvée par le Conseil du Trésor. Elle a comme but d'améliorer la gestion financière et la comptabilité dans les ministères et les organismes. Les principaux éléments de cette stratégie sont, entre autres, le passage à la comptabilité d'exercice, la mise en place d'un nouveau plan comptable pour les rapports dans l'ensemble du gouvernement, l'amélioration de la prise de décisions grâce à des investissements dans les secteurs clés et la modernisation des systèmes centraux d'information.

Définition des problèmes touchant le Ministère et les lieux de travail, recherche de solutions et plus grande sensibilisation à ces problèmes et aux solutions grâce au partage horizontal des pratiques exemplaires et d'information à l'échelle des gestionnaires, et établissement des besoins en nouveaux outils de gestion ou en outils améliorés, y compris les dernières technologies

Le Ministère a profité du processus de planification du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) pour s'attaquer aux problèmes liés aux lieux de travail⁵⁶. Grâce à la participation directe des employés, on a dressé des plans pour les unités organisationnelles et pour les secteurs. Le plan d'action ministériel relatif au SAFF s'ajoute aux initiatives qui en découlent en proposant des activités à l'échelle du Ministère. Ces activités visent les cinq défis que la direction doit relever : veiller à ce que la direction donne suite aux résultats du sondage; éliminer la discrimination et le harcèlement; assurer la rétention et le perfectionnement du personnel; améliorer les communications internes; améliorer les pratiques de gestion. En assurant la reddition de comptes relativement au suivi des résultats du sondage dans le processus d'accords de gestion des sous-ministres, on garantit la poursuite des progrès.

On a aussi élaboré un Programme de rétroaction au départ des employés pour que le Ministère puisse plus facilement cerner les pratiques organisationnelles ou de gestion qui, de l'avis des employés, nuisent à la réussite des stratégies de maintien en effectif. CIC a aussi revu sa politique sur le télétravail dans le but d'instaurer un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle et de fournir aux employés l'occasion d'envisager le travail à domicile comme solution viable. En même temps, on a produit des guides et des programmes de formation, des politiques et des mandats en matière de santé et de sécurité au travail visant l'ensemble des employés.

Meilleure compréhension du public au sujet du mandat, des politiques et des programmes du Ministère

Par ses activités de communication, le Ministère veut répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes qui désirent plus d'informations sur les questions relatives à la citoyenneté et à l'immigration. Cela se traduit par une production volumineuse de documents imprimés et de pages Web qui expliquent nos programmes législatifs à l'intention de publics divers⁵⁷. Le document intitulé *Les artisans de notre patrimoine*⁵⁸ a été publié avec l'aide de plusieurs sociétés canadiennes dans le but de faire mieux connaître le rôle de l'immigration dans le développement du Canada et de suivre l'évolution de la citoyenneté canadienne. CIC a aussi collaboré avec le Bureau d'information du Canada à la production d'une brochure sur les services gouvernementaux, dans laquelle on trouve des informations sur la contribution de l'immigration à l'atteinte des objectifs économiques et sociaux de notre pays. À l'échelle locale, de nombreuses activités de sensibilisation offertes par la collectivité permettent à des publics divers de mieux comprendre les activités et les politiques de CIC.

Reconnaissant l'importance d'avoir un site Web efficace, CIC a fait un sondage auprès de ses usagers. Il a pu ainsi obtenir de bonnes suggestions et apporter des modifications à son site Internet dans le but de le rendre plus convivial et plus efficace. On a de plus respecté au complet les directives concernant la présentation et l'utilisation uniformes, ce qui facilite la navigation à l'échelle du gouvernement.

Meilleure coordination des communications avec les clients, les autres ministères et les partenaires à l'échelle locale, régionale et internationale

L'an dernier, le Ministère a collaboré avec diverses collectivités et participé à des

56 Voir le site <http://www.survey-sondage.gc.ca/index.html>.

57 Pour plus d'information, veuillez consulter le site suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/politique/loi-imm.html>

58 Pour plus d'information sur ce document, veuillez consulter le site suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/patrimoine/index.html>

Les projets du millénaire de CIC

Les projets du millénaire ont permis d'élaborer trois initiatives qui touchent l'histoire, la jeunesse et les partenariats et tiennent compte des objectifs du Bureau du Canada pour le millénaire⁵⁹. Les projets consistent en une exposition, intitulée « Porte d'entrée au Canada », où des murales qui dépeignent les différents modes de transport utilisés par les nouveaux arrivants au Canada décorent les murs de huit des aéroports internationaux du pays; un ouvrage sur *Le rôle des transports dans l'immigration au Canada de 1900 à 2000*; et un site Web pour la jeunesse, Youthfluence.com/Jeunefluence.com, « espace civique » bilingue sur Internet à l'intention des jeunes du Canada qui veulent comprendre le fonctionnement du gouvernement et participer un peu plus au processus de prise de décisions du gouvernement.

événements spéciaux, par exemple les opérations Enfant-Retour ou les journées des services de police. On a aussi poursuivi le travail sur les communications et la consultation des Canadiennes et des Canadiens à propos des questions relatives à la citoyenneté et à l'immigration. Ce travail suppose de répondre aux questions et aux demandes d'information du public dans les plus brefs délais. Le rendement de CIC à ce chapitre prouve que nous respectons les normes de services et que nous avons amélioré d'autres aspects du service à la clientèle.

Comme on le voit tout au long du présent rapport, le Ministère tient à augmenter l'efficacité de son programme de réfugiés et à faciliter l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants en collaborant avec d'autres ministères, les partenaires fédéraux, provinciaux ou territoriaux, l'OIM et les ONG du Canada et de l'étranger. Le Ministère collabore en outre avec les Nations Unies, les États-Unis et d'autres partenaires internationaux et fédéraux sur les questions relatives à la protection de la société canadienne.

Respect grandissant du délai de réponse aux demandes produites en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Pendant l'exercice 2000-2001, le nombre de demandes d'information présentées à CIC en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* a augmenté de 22 p. 100, et il a grimpé de 21 p. 100 dans le cas de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, par rapport à l'année précédente.

CIC respecte de mieux en mieux les exigences législatives touchant le délai de réponse à ces demandes. Le taux général de respect du délai de réponse aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* est passé de 75 p. 100 en 1999-2000 à 81 p. 100 en 2000-2001. Puisque les responsabilités touchant la réponse aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* sont partagées, le Ministère n'assure pas, pour l'instant, le suivi des données nationales relatives à cet indicateur de rendement. On s'efforce actuellement de mettre sur pied les bases de données grâce auxquelles CIC pourra le faire à l'avenir.

Meilleure connaissance des employés au sujet des orientations stratégiques du Ministère et plus grande participation de leur part à l'élaboration de ces orientations

On a préparé un site Web sur l'orientation des employés et une vidéo d'information à l'intention des nouveaux employés pour les aider à mieux comprendre la fonction publique en général, ainsi que l'histoire et les programmes de CIC et les principaux défis qu'il doit relever en particulier.

59 Ces objectifs sont les suivants : célébrer l'histoire du Canada; encourager les Canadiennes, les Canadiens et tous les étrangers à visiter notre pays; amener les jeunes du Canada à travailler davantage au bien-être de leur collectivité; respecter l'environnement et soutenir le développement durable; poursuivre l'innovation et les progrès technologiques pertinents axés sur les jeunes et les collectivités. Pour obtenir plus d'information sur les projets du millénaire, veuillez consulter le site suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/01/0105-f.html>

Informations sur le Ministère

Aux termes de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, le Parlement du Canada et les assemblées législatives des provinces partagent le pouvoir législatif en matière d'immigration, la législation fédérale ayant prépondérance en cas de conflit. Le paragraphe 91(25) de la Loi confère également au Parlement la compétence exclusive en ce qui concerne la « naturalisation et les étrangers ».

Le 23 juin 1994, le Parlement créait le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (en vertu de la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*) et confiait à son ministre les pouvoirs et fonctions sur toute question relative à la citoyenneté ou à l'immigration relevant de sa compétence.

Citoyenneté et Immigration Canada est responsable de l'application de la *Loi sur la citoyenneté* ainsi que de la *Loi sur l'immigration*. Il est également chargé d'appliquer les règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le *Règlement sur la citoyenneté, 1993*, le *Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration*, le *Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire* et le *Règlement sur l'immigration, 1978*.

L'objectif du programme de citoyenneté et d'immigration est de faire en sorte que l'arrivée de personnes au Canada et l'appartenance à la société canadienne soient favorables aux intérêts sociaux et économiques du Canada tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens. Les politiques et les programmes de citoyenneté et d'immigration doivent être gérés conformément aux capacités et aux besoins internes du Canada ainsi qu'à ses responsabilités et à ses engagements internationaux.

La mission de Citoyenneté et Immigration Canada est de bâtir un Canada plus fort en

- tirant le plus grand profit possible des mouvements de personnes dans le monde;
- protégeant les réfugiés au pays et à l'étranger;
- soutenant l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants;
- gérant l'accès au Canada.

Les secteurs d'activité de CIC forment un continuum commençant à la sélection initiale des immigrants, des réfugiés ou des visiteurs et se terminant par l'octroi de la citoyenneté.

Partie III : Rapport d'ensemble

Résultats des initiatives législatives et réglementaires

| Objectif de l'initiative législative ou réglementaire | Résultats escomptés | Résultats obtenus |
|--|---|--|
| <p>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et son Règlement : On a proposé une nouvelle législation cadre qui touche à presque tous les éléments principaux du programme d'immigration. Un règlement est en cours de rédaction pour l'application des principes énoncés dans la loi.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Plus grande transparence législative • Accroissement de l'intégrité de la législation sur l'immigration • Programme d'immigration pour la catégorie de la famille dont l'orientation et les exigences sont plus contemporaines • Sélection d'immigrants qui sont plus en mesure de contribuer à l'économie canadienne • Examen plus rapide et plus efficace des revendications du statut de réfugié • Processus décisionnels et exécution de programme rentables, efficaces et cohérents | <p>Le projet de loi C-11 est adopté en première lecture au Sénat.</p> |
| <p>Règlement sur l'immigration – Prorogation du règlement sur les catégories désignées pour motifs humanitaires : On prévoit reporter au 31 décembre 2002 la date à laquelle le règlement sur les catégories désignées pour des motifs humanitaires expirera, et modifier l'Annexe des pays sources pour y ajouter le nom d'un nouveau pays, le Sierra Leone, et en effacer deux, ceux de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie. En prorogeant le règlement de 18 mois, on cherche à éviter qu'il expire avant qu'une nouvelle loi entre en vigueur.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Réaction plus rapide du Canada dans les dossiers concernant les réfugiés • Souplesse dans la façon de répondre aux besoins dans un monde en constante évolution • Équilibre entre l'accès au programme humanitaire du Canada et les capacités de rétablissement au Canada | <p><i>Le Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire est entré en vigueur le 29 juin 2001.</i></p> |

Stratégie de développement durable (1997-2000)

CIC a présenté une première stratégie de développement durable au Parlement le 10 décembre 1997. On y définissait quatre priorités stratégiques fondées sur les objectifs des secteurs d'activité du Ministère :

- maximiser les avantages que le mouvement international des personnes offre au Canada, sur le plan social et économique, et protéger les réfugiés ainsi que les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire;
- définir l'appartenance à la société canadienne, mettre en valeur le rôle de la citoyenneté canadienne et favoriser l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants;
- préserver l'intégrité des programmes du Canada en matière de citoyenneté, d'immigration et de protection des réfugiés, tout en protégeant la santé de la population canadienne et en assurant sa sécurité et son bien-être;
- favoriser l'efficacité de l'organisation et aider le Ministère à s'adapter à un milieu en mutation en gérant les ressources, l'information et les partenariats.

Pendant l'exercice 2000-2001, les efforts de CIC ont visé la consolidation de son système de gestion environnementale, une meilleure intégration de la dimension du développement durable dans ses politiques et ses programmes, et l'amélioration de la planification, des rapports et de la mesure du rendement. Le graphique ci-dessous expose en détail les progrès réalisés par CIC dans l'atteinte de ces objectifs particuliers.

CIC reconnaît que l'avènement du développement durable nécessite un processus continu d'apprentissage, de mise à profit de l'expérience et d'adoption de mesures correctives pour obtenir les résultats escomptés. Bien que CIC ait réalisé des progrès dans bien des aspects des engagements relatifs à la stratégie originale, il n'a pas réussi à répondre à toutes les attentes en raison de ses ressources limitées, des exigences opérationnelles concurrentes et de la charge de travail⁶⁰. La seconde Stratégie de développement durable (2001-2003) de CIC s'inspire de la première, précise ses engagements et propose un plan plus ciblé pour l'atteinte de ses objectifs.

60 On trouvera une analyse plus détaillée des progrès de CIC, des résultats de l'évaluation et des leçons tirées dans sa seconde stratégie de développement durable (2001-2003) à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/politique/sdd/sdd-2001.html#evaluation>.

1. Système de gestion de l'environnement

| RPP 2000-2001 Cibles et échéances | Résultats prévus | Résultats obtenus en 2000-2001 | Mesures de suivi (au besoin) |
|--|--|--|---|
| Aider le gouvernement à respecter son engagement à réduire la production de déchets | Meilleure sensibilisation aux pratiques écologiques, meilleures connaissances à cet égard et adoption des pratiques | Les diverses activités organisées par CIC dans le cadre de la Semaine de l'environnement, de même que les messages électroniques envoyés au personnel, ont augmenté la sensibilisation et les connaissances. Entre autres activités, mentionnons : un présentoir de brochures sur l'environnement produites par Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; un présentoir des produits environnementaux d'un magasin local; la vente d'arbres du millénaire grâce à la Fondation canadienne de l'arbre | Il faut encourager les employés de CIC, au moyen de courriels, à soutenir les efforts de réduction des déchets du gouvernement. |
| Veiller à ce que la consommation de carburant et les émissions de gaz soient le plus faibles possible | Pratiques énergétiques efficaces | On a encouragé les gestionnaires régionaux de parcs de véhicules à comparer leurs propres pratiques et les directives de la politique ministérielle sur les parcs de véhicules. | Un processus de contrôle sera mis en place en 2001-2002 pour assurer une gestion efficace des parcs de véhicules. |
| Augmenter l'utilisation moyenne annuelle de chaque véhicule | Réduire au minimum l'achat de nouveaux véhicules, ainsi que le nombre de véhicules nécessaires pour accomplir le travail | La capacité de CIC d'effectuer des enquêtes en vue de l'exécution de la loi et de renvois exigeait l'achat de véhicules supplémentaires. | On passera en revue les besoins et les pratiques opérationnels des parcs de véhicules régionaux pendant l'exercice 2001-2002, pour faire le suivi de l'utilisation des véhicules. |
| En 2001-2002, élaborer une politique sur les achats qui tienne compte de considérations environnementales, des pratiques de gestion, des rapports à présenter et des responsabilités | Intégration de considérations environnementales dans la politique sur les achats | CIC n'a pas élaboré de nouvelle politique sur les achats en 2000-2001 en raison du manque de ressources et des autres priorités opérationnelles. | CIC a l'intention de mettre à jour sa politique actuelle sur les achats pendant l'exercice 2001-2002, en intégrant les initiatives d'achats verts actuellement en cours dans les autres ministères. |
| Diffuser un guide sur les achats verts aux acheteurs d'ici décembre 2000 | Meilleure sensibilisation aux questions environnementales | CIC n'a pas diffusé de guide sur les achats verts en raison du manque de ressources et des autres priorités opérationnelles. | Le Réseau des achats verts de TPSGC a été mis sur pied en mai 2001. On a ensuite encouragé les employés de CIC qui ont un pouvoir délégué en matière d'achat à utiliser cet outil électronique. |
| Élaborer un plan d'action pendant l'exercice 2000-2001 pour encourager nos partenaires dans la gestion du matériel et des installations à jouer un rôle de leader au moment d'intégrer des spécifications environnementales dans les offres permanentes, les baux et les autres transactions nécessaires à ces activités | Communication de l'importance des considérations environnementales par rapport aux opérations ministérielles | Pendant l'exercice 2000-2001, CIC a participé activement aux travaux du Comité de la mesure de la performance des opérations durables du gouvernement, qui cherchait à concevoir des outils, des mesures et des spécifications environnementales communes facilitant les achats verts et la gestion des installations. | CIC continuera de soutenir les travaux interministériels qui visent l'élaboration d'un plan d'action ciblé. |

2. Au-delà du virage écologique — Intégration de la dimension du développement

| RPP 2000-2001 Cibles et échéances | Résultats prévus | Résultats obtenus en 2000-2001 | Mesures de suivi (au besoin) |
|--|--|---|---|
| Consulter les provinces, les territoires et les groupes d'intérêt au sujet de l'adoption de nouveaux critères de sélection des immigrants travailleurs qualifiés | Attirer des immigrants hautement qualifiés, y compris des professionnels du domaine environnemental | Pendant l'exercice 2000-2001, CIC a consulté les provinces, les territoires et d'autres intervenants au sujet des propositions de révision des critères de sélection des travailleurs qualifiés. Cela a débouché sur l'élaboration d'un modèle qui met l'accent sur les compétences générales et transférables plutôt que sur des emplois particuliers. | Le règlement sur les critères de sélection révisés touchant les travailleurs qualifiés sera intégré à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (projet de loi C-11) proposée. |
| Mettre en place un site Internet sur le développement durable à CIC d'ici décembre 2000 | Augmenter la sensibilisation des partenaires clés, des intervenants et des nouveaux arrivants en ce qui a trait aux enjeux et aux objectifs du développement durable | Le site Internet de CIC comprend maintenant une section sur le développement durable ⁶¹ . | L'information affichée sur le site sera mise à jour au besoin. |
| Évaluation environnementale stratégique | Les mémoires présentés au Cabinet comprendront une évaluation des retombées sur l'environnement. | CIC étudie des modèles pour l'élaboration d'une directive du Cabinet sur les évaluations environnementales stratégiques. | Dans le cadre de sa SDD 2001-2003, CIC s'est engagé à produire des documents et à fournir une formation aux conseillers en politique pour qu'ils procèdent aux évaluations environnementales stratégiques et mesurent les répercussions sur l'environnement des politiques et des programmes proposés, y compris les mémoires au Cabinet. |

61 Voir le site <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/politique/sdd/index.html>

3. Planification, présentation de rapports et mesures du rendement

| RPP 2000-2001 Cibles et échéances | Résultats prévus | Résultats obtenus en 2000-2001 | Mesures de suivi (au besoin) |
|---|---|--|---|
| Intégrer les mises à jour apportées à la SDD et les processus de présentation des rapports dans la planification annuelle des activités et les rapports sur le rendement | Améliorer la gestion de la SDD de CIC | La présentation de rapports sur la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la SDD de CIC est maintenant entièrement intégrée au cycle de planification utilisé pour la préparation du <i>Rapport sur les plans et les priorités</i> annuel et du <i>Rapport ministériel sur le rendement</i> annuel. | Dans le cadre de sa SDD 2001-2003, CIC s'est engagé à créer un groupe de travail ministériel qui vérifiera le respect des engagements de la SDD et mesurera le rendement de façon continue. |
| Peaufiner les indicateurs et les mesures de rendement relatifs au développement durable | Cerner les activités mises en place par CIC pour en arriver au développement durable, et améliorer le rendement dans les secteurs qui n'ont pas encore connu de progrès importants | CIC a contribué à l'élaboration d'indicateurs du développement durable en participant aux travaux de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, du groupe de travail sur le Système canadien d'information pour l'environnement et du groupe de travail interministériel sur les dimensions sociale et culturelle du développement durable. | CIC continuera de participer à ces projets à mesure que le travail de perfectionnement des indicateurs du rendement et de la mesure du développement durable progressera. |
| Faire la promotion de consultations à organiser pendant le printemps et l'été 2000 dans le but d'obtenir des commentaires et des propositions touchant le développement durable | Consultations fournissant aux partenaires clés et aux intervenants l'occasion de faire des commentaires et des suggestions pour contribuer à l'élaboration de la prochaine SDD du Ministère | CIC a demandé aux autres ministères, aux intervenants clés et à des représentants du public d'exprimer leurs commentaires à propos de sa SDD 1997-2000 ⁶² . | |
| Élaborer, d'ici décembre 2000, un plan triennal d'évaluation des répercussions de la politique, qui permettra de cerner les mesures nécessaires pour soutenir la dimension sociale du développement durable | Poursuivre les efforts en vue d'intégrer les éléments environnementaux, économiques et sociaux à l'initiative de développement durable | CIC a produit sa seconde SDD à l'automne 2000. Le document a été déposé au Parlement en février 2001 ⁶³ . | |

62 Pour voir le résumé des consultations, visitez l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/politiques/sdd/sdd-comres.html>.

63 Une version électronique est accessible à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/politiques/sdd/sdd-2001.html>

Partie IV : Rendement sur le plan financier

Aperçu du rendement sur le plan financier

Cette partie présente un résumé du rendement du Ministère sur le plan financier. Les tableaux qui suivent indiquent les ressources du Ministère qui ont été approuvées par le Parlement ainsi que les dépenses annuelles et les recettes de CIC.

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés (en millions de dollars)

Autorisations pour 2000-2001
Besoins financiers par autorisation

| Crédit | 2000-2001 | | |
|--|------------------|--------------------------------------|--------------|
| | Dépenses prévues | Total des autorisations ^a | Réel |
| 1 Dépenses de fonctionnement | 445,9 | 494,3 | 464,5 |
| 2 Pour radier des Comptes du Canada | | | |
| 3 217 dettes envers Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'un montant de 706 641 \$ | – | 0,7 | 0,6 |
| 5 Dépenses en capital | 10,0 | 12,6 | 11,0 |
| 10 Subventions et contributions | 387,3 | 381,0 | 366,4 |
| (S) Traitements et allocations d'automobile | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| (S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 35,9 | 40,3 | 40,3 |
| (S) Remboursement de montants préalablement crédités aux recettes | – | 20,3 | 20,3 |
| (S) Versements faits à des agences de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> | – | 0,2 | 0,2 |
| (S) Montants adjugés par les tribunaux | – | 0,1 | 0,1 |
| (S) Affectation des produits de la disposition de biens excédentaires de la Couronne | – | 0,1 | 0,1 |
| Total pour le Ministère | 879,2 | 949,7 | 903,6 |

a Pour l'explication des écarts, voir p. 6.

Tableau 2 : Comparaison du total des autorisations prévues et des dépenses réelles
(en millions de dollars)

Le tableau suivant indique en détail la répartition du total des autorisations prévues, des autorisations (en italiques) et des dépenses réelles (lignes ombrées) pour 2000-2001, par résultat stratégique et selon le genre de dépenses. Pour obtenir l'explication des écarts, voir Rendement selon le résultat stratégique à partir de la p. 9.

| Résultats stratégiques | ETP ^a | Fonctionnement ^b | Radiation de créances ^c | Immobilisations | Subventions et contributions | Total des dépenses brutes | Moins : Recettes disponibles | Total des dépenses nettes |
|---|------------------|-----------------------------|------------------------------------|-----------------|------------------------------|---------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Maximiser les avantages des migrations internationales | 1 216 | 130,2 | - | - | - | 130,2 | - | 130,2 |
| | | <i>160,8</i> | - | - | - | <i>160,8</i> | - | <i>160,8</i> |
| | | 158,1 | - | - | - | 158,1 | - | 158,1 |
| Maintenir la tradition humanitaire du Canada | 108 | 68,1 | - | - | 93,6 | 161,7 | - | 161,7 |
| | | <i>63,3</i> | - | - | <i>82,1</i> | <i>145,4</i> | - | <i>145,4</i> |
| | | 57,0 | - | - | 68,9 | 125,9 | - | 125,9 |
| Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants | 418 | 26,7 | - | - | 293,7 | 320,4 | - | 320,4 |
| | | <i>35,2</i> | - | - | <i>294,4</i> | <i>329,6</i> | - | <i>329,6</i> |
| | | 34,8 | - | - | 293,0 | 327,8 | - | 327,8 |
| Gérer l'accès au Canada | 1 241 | 172,4 | - | - | - | 172,4 | - | 172,4 |
| | | <i>162,1</i> | - | 1,7 | 4,5 | <i>168,3</i> | - | <i>168,3</i> |
| | | 145,4 | - | 0,9 | 4,5 | 150,8 | - | 150,8 |
| Fournir des services ministériels | 908 | 84,5 | - | 10,0 | - | 94,5 | - | 94,5 |
| | | <i>134,0</i> | 0,7 | 10,9 | - | <i>145,6</i> | - | <i>145,6</i> |
| | | 130,3 | 0,6 | 10,1 | - | 141,0 | - | 141,0 |
| Totaux | 3 891 | 481,9 | - | 10,0 | 387,3 | 879,2 | - | 879,2 |
| | | <i>555,4</i> | 0,7 | 12,6 | 381,0 | <i>949,7</i> | - | <i>949,7</i> |
| | | 525,6 | 0,6 | 11,0 | 366,4 | 903,6 | - | 903,6 |
| Autres recettes et dépenses | | | | | | | | |
| Recettes non disponibles | | | | | | | | (349,1) |
| | | | | | | | | <i>(349,1)</i> |
| | | | | | | | | (502,2) |
| Coût des services obtenus d'autres ministères | | | | | | | | 189,3 |
| | | | | | | | | <i>189,3</i> |
| | | | | | | | | 191,8 |
| Coût net du programme | | | | | | | | 719,4 |
| | | | | | | | | <i>789,9</i> |
| | | | | | | | | 593,2 |

a L'équivalent temps plein (ETP) est une unité de mesure de l'utilisation des ressources humaines établie en fonction des niveaux moyens d'emploi. Il est calculé en fonction de la durée de travail hebdomadaire d'un employé, obtenue en calculant le nombre des heures assignées par rapport au nombre prévu d'heures de travail.

b Les dépenses de fonctionnement comprennent les crédits législatifs indiqués dans le tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés.

c Radiation de prêts aux immigrants non remboursés, conformément à l'article 25 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Tableau 3 : Comparaison chronologique des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (en millions de dollars)

Le tableau suivant donne un aperçu chronologique des dépenses par résultat stratégique. Il comprend également une comparaison entre les dépenses totales prévues pour 2000-2001 et les dépenses réelles figurant dans les Comptes publics.

| Résultats stratégiques | Réel 1998-1999 | Réel 1999-2000 | 2000-2001 | | Réel ^a |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|----------------------------|-------------------|
| | | | Dépenses prévues | Total des autorisations | |
| Dépenses budgétaires | | | | | |
| Maximiser les avantages des migrations internationales | 108,7 | 116,4 | 130,2 | 160,8 | 158,1 |
| Maintenir la tradition humanitaire du Canada | 73,5 | 150,8 | 161,7 | 145,4 | 125,9 |
| Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants | 278,4 | 314,0 | 320,4 | 329,6 | 327,8 |
| Gérer l'accès au Canada | 81,1 | 123,5 | 172,4 | 168,3 | 150,8 |
| Fournir des services ministériels | 162,8 | 151,1 | 94,5 | 145,6 | 141,0 |
| Total – Budget | 704,5 | 855,8 | 879,2 | 949,7 | 903,6 |
| Dépenses non budgétaires | | | | | |
| Établissement – Programme de prêts aux immigrants ^b | (1,4) | (6,9) | - | - | (4,1) |

a Pour l'explication des écarts, voir p. 6.

b Les montants relatifs aux prêts représentent les sommes avancées (prêts accordés) moins les sommes reçues (prêts remboursés). Les chiffres entre parenthèses (indiquant des valeurs négatives) signalent que les sommes reçues ont dépassé les sommes déboursées.

Tableau 4 : Recettes non disponibles (en millions de dollars)

| Résultats stratégiques | Réal 1998-1999 | Réal 1999-2000 | 2000-2001 | |
|---|-------------------|-------------------|--------------|--------------|
| | | | Prévu | Réal |
| Maximiser les avantages des migrations internationales | | | | |
| Recouvrement des coûts de l'immigration | 213,4 | 244,3 | 158,5 | 280,5 |
| Droits exigés pour l'établissement | 100,5 | 126,7 | 131,0 | 166,9 |
| Maintenir la tradition humanitaire du Canada | | | | |
| Recouvrement des coûts de l'immigration | 9,6 | 8,5 | 6,6 | 9,8 |
| Droits exigés pour l'établissement ^a | 17,2 | 18,1 | 0,0 | 0,0 |
| Intérêts – Programme de prêts aux immigrants | 0,6 | 0,8 | 0,6 | 0,9 |
| Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants | | | | |
| Recouvrement des coûts de la citoyenneté | 18,9 | 21,0 | 19,9 | 23,4 |
| Droits exigés pour la citoyenneté | 14,3 | 13,7 | 22,4 | 14,7 |
| Gérer l'accès au Canada | | | | |
| Recouvrement des coûts de l'immigration | 6,4 | 5,9 | 5,1 | 7,0 |
| Obligations des transporteurs | 4,2 | 4,6 | 5,0 | 2,8 |
| Total des recettes non disponibles | 385,1 | 443,6 | 349,1 | 506,0 |

a Le droit exigé pour l'établissement a été adopté dans le budget de février 1995. Le 28 février 2000, il a été éliminé pour les réfugiés.

Tableau 5 : Paiements de transfert par résultat stratégique (en millions de dollars)

| Résultats stratégiques | Réal 1998-1999 | Réal 1999-2000 | 2000-2001 | | Réal |
|--|-------------------|-------------------|---------------------|----------------------------|--------------|
| | | | Dépenses prévues | Total des autorisations | |
| Subventions | | | | | |
| Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants | | | | | |
| Subventions pour l'Accord Canada-Québec | 101,4 | 102,9 | 99,3 | 104,1 | 104,1 |
| Subventions aux provinces | 0,1 | 51,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total des subventions | 101,5 | 154,3 | 99,3 | 104,1 | 104,1 |
| Contributions | | | | | |
| Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants | | | | | |
| Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants | 28,5 | 32,2 | 16,0 | 40,2 | 39,8 |
| Programme d'accueil | 2,7 | 2,4 | 2,8 | 2,7 | 2,7 |
| Cours de langue pour les immigrants au Canada | 119,0 | 95,6 | 102,3 | 94,6 | 93,6 |
| Contributions versées aux provinces | 0,0 | 0,0 | 73,3 | 52,8 | 52,8 |
| Maintenir la tradition humanitaire du Canada | | | | | |
| Programme d'aide au rétablissement | 42,3 | 80,9 | 91,6 | 80,1 | 67,8 |
| Organisation internationale pour les migrations | 1,5 | 1,1 | 2,0 | 2,0 | 1,1 |
| Gérer l'accès au Canada | | | | | |
| Entente avec la Colombie-Britannique au sujet des mineurs non accompagnés ^a | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 4,5 | 4,5 |
| Total des contributions | 194,0 | 212,2 | 288,0 | 276,9 | 262,3 |
| Total des paiements de transfert | 295,5 | 366,5 | 387,3 | 381,0 | 366,4 |

Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants offre des fonds pour des services comme l'orientation, les conseils paraprofessionnels, la traduction et la recherche d'un emploi.

Le programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada offre des fonds pour des cours de base dans une langue officielle à des immigrants adultes afin de faciliter leur intégration sociale, culturelle, économique et politique.

Les subventions versées en vertu de l'Accord Canada-Québec et les contributions versées aux provinces permettent de reconnaître l'importance des services de rétablissement et de répondre à la nécessité croissante d'aider les immigrants à s'intégrer.

Les fonds du Programme d'accueil servent à jumeler des bénévoles canadiens (particuliers et groupes) à des nouveaux arrivants pour faciliter leur établissement et leur intégration.

Le Programme d'aide au rétablissement, auparavant connu comme le Programme d'aide à l'adaptation, permet d'aider au paiement d'un logement temporaire, de vêtements, d'articles ménagers et de frais de subsistance jusqu'à concurrence d'un an pour des réfugiés au sens de la Convention qui sont dans le besoin.

a Financement des frais extraordinaires engagés par la province pour les soins spéciaux des mineurs non accompagnés arrivés en Colombie-Britannique par bateau en 1999.

Tableau 6 : Prêts, investissements et avances

| Prêts aux immigrants | Réel 1998-1999 (milliers \$) | Nombre de prêts 1998-1999 | Réel 1999-2000 (milliers \$) | Nombre de prêts 1999-2000 | Réel 2000-2001 (milliers \$) | Nombre de prêts 2000-2001 |
|---|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| Prêts de transport, d'admissibilité et au titre du droit exigé pour l'établissement ^a | 16 042 | 6 087 | 14 232 | 6 778 | 12 324 | 5 051 |
| Prêts d'aide à l'installation | 1 092 | 4 646 | 1 064 | 1 930 | 1 581 | 2 834 |
| Total | 17 134 | 10 733 | 15 296 | 8 908 | 13 905 | 7 885 |

a Le droit exigé pour l'établissement a été adopté dans le budget de février 1995. Le 28 février 2000, il a été éliminé pour les réfugiés.

Tableau 7 : Éléments de passif éventuels (en millions de dollars)

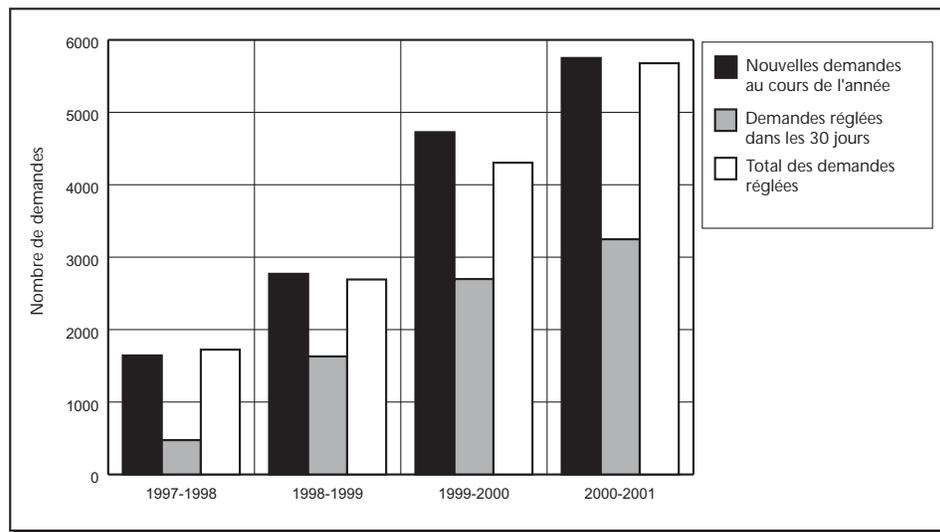
| Éléments de passif éventuels ^a | 31 mars 1999 | 31 mars 2000 | 31 mars 2001 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1. Réclamations relatives à deux personnes visées par des mesures d'expulsion qui ont été reconnues coupables ou accusées de meurtre | 10,0 | 10,0 | 10,0 |
| 2. Affaires découlant de l'application de la <i>Loi sur l'immigration</i> | 3,7 | 7,7 | 23,0 |
| Total | 13,7 | 17,7 | 33,0 |

a Ces affaires étant actuellement devant les tribunaux, le Ministère ne peut pas donner de détails à leur sujet. Il faut toutefois les considérer comme des éléments de passif éventuels de la Couronne et ils sont donc présentés pour fins d'information.

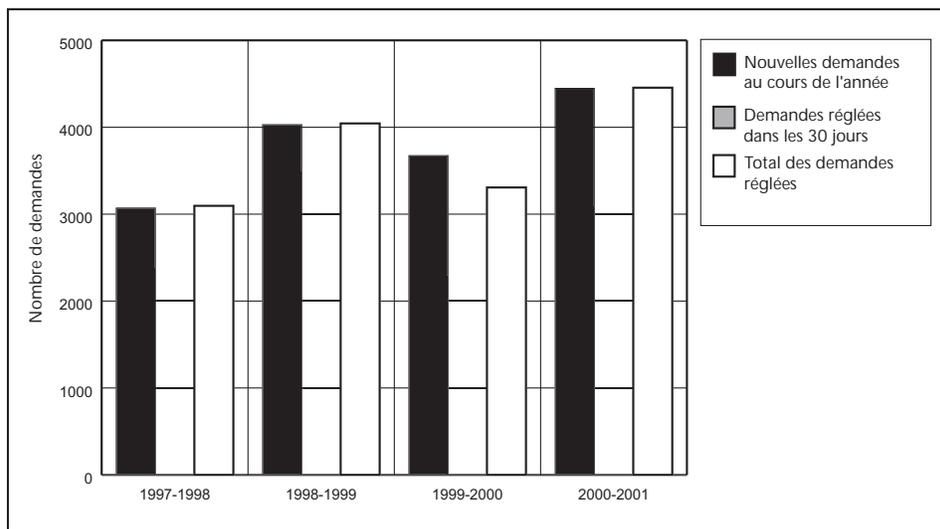
Annexes

Annexe 1 : Graphiques

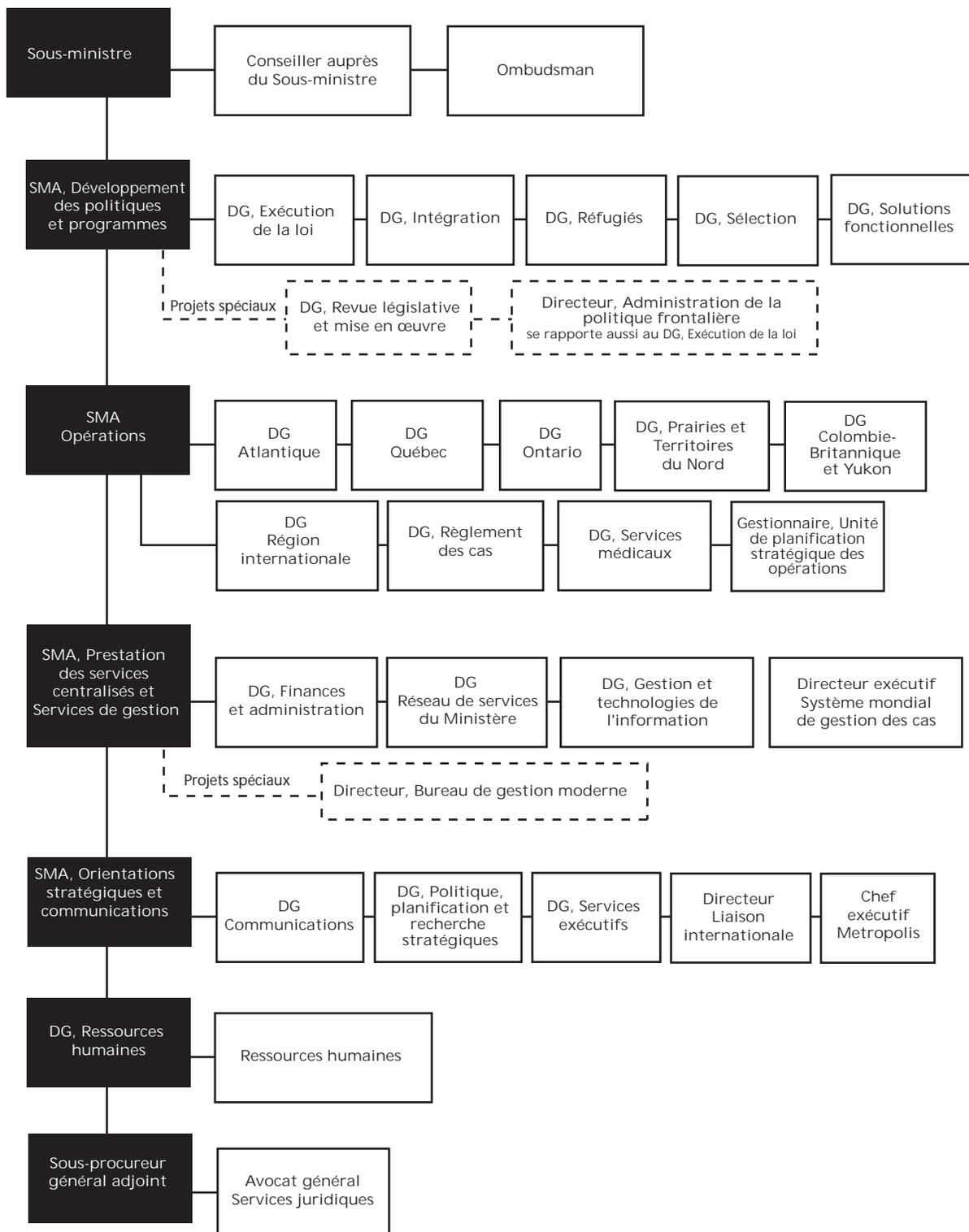
Graphique 1 : Demandes d'accès à l'information, de 1997-1998 à 2000-2001



Graphique 2 : Demandes de protection des renseignements personnels, 1997-1998 à 2000-2001



Annexe 2 : Organigramme de CIC



Index

A

accès à l'information, 40, 43, 57
accès aux professions et aux métiers, 37
arrivées, 7, 27
assurance de la qualité, 25, 26, 35

C

citoyenneté, 3-7, 9, 11, 12, 22, 23, 25-27, 32, 34-36, 39, 42-44, 46, 54
clandestins de la mer, 6, 18, 28
Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), 17, 20
communications, 42, 43
contributions, 6, 15, 21, 24-26, 51, 55
Convention des Nations Unies sur la criminalité transcontinentale organisée, 28
crime organisé, 29
crimes de guerre, 32, 39, 40

D

Développement des ressources humaines
Canada (DRHC), 15, 16, 25, 36
développement durable, 36, 43, 46, 48, 49
droit exigé pour l'établissement, 54, 56

E

économie, 5, 6, 10, 15, 16, 34, 38, 45, 49
enfants, 11, 13, 19, 26
Entente-cadre sur l'union sociale, 6
États-Unis, 29, 43
étudiants, 3, 7, 9-11, 15, 37
étudiants étrangers, 9-11, 15, 37

F

famille, 3, 4, 9-11, 13, 17, 19, 24-26, 35, 45

G

gérer l'accès au Canada, 6, 28, 29, 35, 53-55
Gouvernement en direct (GED), 36

H

Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 34

I

intégration, 6, 9, 10, 13, 19, 22-26, 35-38, 43, 44, 46-48, 52-55
investisseurs, 9-11, 14, 15

K

Kosovo, 6, 18

L

législation, 34, 44, 45
Loi sur la citoyenneté, 3, 25, 34, 44
Loi sur la citoyenneté au Canada, 11, 23
Loi sur l'immigration, 3, 9, 11, 13, 15, 18, 19, 27, 28, 30, 34, 44, 45, 48, 56
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, 3, 11, 13, 15, 19, 28, 34, 45, 48

M

maintenir la tradition humanitaire du Canada, 6, 52-55
migration clandestine, 29
ministère de la Justice, 32
ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), 31
mondialisation, 5, 34

N

Nations Unies, 28, 34, 43

O

Organisation internationale pour les migrations (OIM), 24, 43

P

paiements de transfert, 55
Parlement, 3, 11, 12, 20, 25, 28, 34, 44, 46, 49, 51
partenaires, 3, 17, 19, 20, 23-25, 30, 36, 37, 42, 43, 47-49
personnes à charge, 11, 13, 19
plan d'immigration, 11, 12
priorités gouvernementales, 6
Programme d'accueil, 24, 55
Programme d'aide au rétablissement (PAR), 21, 55
Programme de prêts aux immigrants, 54
Programme de rétablissement des réfugiés, 9, 17, 18
projet de loi C-11, 3, 13, 14, 16, 18-20, 28, 34, 37, 45, 48
projet de loi C-16, 25
projet de loi C-31, 34
Projet pilote sur la protection d'urgence, 19
promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants, 52, 53
provinces, 6, 12, 14, 15, 23-25, 29, 34, 37, 38, 44, 48, 55

R

Rapport sur les plans et les priorités (RPP), 47-49
rétablissement, 9, 17-21, 25, 45, 55
réforme législative, 4, 6, 11, 33, 34, 37
réfugiés, 3, 4, 6, 9-11, 13, 15, 17-21, 25, 26, 28, 31, 32, 34, 35, 40, 43-46, 48, 54-56
réfugiés au sens de la Convention, 17, 20, 55
résidents permanents, 5, 9, 13, 22, 23, 25, 27, 29, 30
ressources humaines, 41, 52

S

Santé Canada, 29
Secrétariat du Conseil du Trésor, 35, 36, 39
sécurité, 3-5, 19, 27, 29, 31, 36, 39, 42, 44, 46
service à la clientèle, 3, 4, 25, 34, 35, 43
Stratégie de l'information financière (SIF), 41
subventions, 51, 52, 55
Système mondial de gestion des cas (SMGC), 36

T

territoires, 12, 14, 23-25, 34, 37, 38, 48
travailleurs qualifiés, 10, 13, 14, 48
travailleurs temporaires, 9-11, 16

V

visiteurs, 3, 7, 9-11, 15, 16, 44